

L'ITINÉRAIRE

3\$

Volume XXIII, n° 06
Montréal, 15 mars 2016
www.itineraire.ca

PROJET DE LOI 70

AIDE SOCIALE

623 \$

PAR MOIS

JUSQU'OU VA-T-ON COUPER ?



L'ITINÉRAIRE



ACTUALITÉS
Fermer Mélaric
Bonne nouvelle pour les dépendants !

ZOOM
sur
Mostapha



MARC-ANDRÉ COALLIER,
porte-parole de L'ŒUVRE LÉGER
pour la cause des sans-abri

**POUR LA PRÉVENTION
DE L'ITINÉRANCE ET
LA LUTTE À LA PAUVRETÉ**

**FAITES-LE
DONC,
LE DON.**

1 87-PAUVRETÉ

TEXTEZ **LÉGER** AU **2022** POUR FAIRE
UN DON DE 5 \$, 10 \$ OU 20 \$.

L'ŒUVRE
LÉGER



leger.org

ZOOM sur Mostapha

Nom Mostapha Glillah | Camelot n° 1465

Âge 45 ans | Point de vente Métro Université de Montréal

Mostapha n'est pas du genre à se laisser aller, mais plutôt à relativiser : « Il y a toujours pire ». Il estime qu'au Canada, « on n'est jamais vraiment dans la rue, parce que chaque jour, on peut manger quelque part ». Pourtant, la vie de Mostapha a, jusqu'ici, été semée d'embûches.

Originaire du nord du Maroc, il a étudié en littérature et suivi une formation pour devenir instituteur. Il a enseigné à Marrakech tout en poursuivant un baccalauréat en littérature. Mais après sa deuxième année d'université, il a « pété les plombs » et a été contraint d'abandonner. Des problèmes de santé et une rupture amoureuse douloureuse l'ont amené à vouloir immigrer au Québec.

Après cinq années de procédures, le voilà enfin à Montréal, en 2002. À son arrivée, grâce aux prêts-bourses, il reprend les études et s'inscrit à plusieurs formations : commerce international, anglais, espagnol et enseignement primaire. Mais cela ne fonctionne pas pour Mostapha, qui ne se sent jamais bien accueilli lors de ses stages en milieu professionnel. « Je ne vais pas revenir là-dessus, c'était traumatisant. » Il cumule des crédits, mais n'obtient pas de diplôme. « Si quelqu'un pouvait me conseiller pour avoir un baccalauréat par cumul, je n'aurais pas l'impression d'avoir étudié pour rien, surtout que j'ai encore un prêt-bourse à rembourser. »

Il occupe ensuite plusieurs emplois, et fonde une famille. Il a trois beaux enfants, et il en parle avec beaucoup d'amour : « Mon premier, il a beaucoup de capacités par rapport à moi au même âge, ma deuxième, elle est magnifique, et ma troisième commence

à marcher. La seule chose dont je suis fier, c'est d'être père. Si je continue à vivre, c'est pour eux. » Il explique avec humour que, paradoxalement, avoir des enfants nécessite d'avoir plus d'argent, mais cela laisse moins de temps pour en gagner !

Dettes et basculement dans l'itinérance

Mostapha souffre de troubles obsessionnels compulsifs et est handicapé par une scoliose. Il ne peut exercer des tâches exigeantes physiquement : « J'ai déjà perdu plusieurs emplois à cause de ça. »

L'homme s'endette et bascule peu à peu dans l'itinérance. Depuis quelques mois, il vit par intermittence dans des missions ou chez des amis. Il est camelot à L'itinéraire depuis novembre. Pour lui, c'est la meilleure façon de ne pas s'écrouler. « Ici, tu ne te sens pas quêteur. Je sens que je fais quelque chose pour cette société, parce que jusqu'à maintenant, j'ai pris plus que je n'ai donné. J'offre quelque chose, ça me donne une certaine valorisation. » Une de ses règles d'or : rendre service aux passants. « Quelqu'un qui marche avec des béquilles, je lui ouvre la porte. Parfois, j'ai peur que les gens croient que je fais ça pour avoir un retour, mais ce n'est pas le cas. »

Malgré sa situation, Mostapha fait tout pour s'occuper au mieux de ses enfants, aller les chercher à l'école, les accompagner à leurs activités, passer du temps avec eux. Il suit une formation journalistique à L'itinéraire et écrit régulièrement des articles. Il est ouvert à la discussion, alors n'hésitez pas à l'interpeller !

Par Laëtitia Thélème,
bénévole à la rédaction
Photo : Alexandra Guellil

L'arrondissement de Ville-Marie reconnaît
l'excellent travail de l'équipe du magazine *L'itinéraire*.

NOS PARTENAIRES ESSENTIELS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le magazine L'itinéraire a été créé en 1992 par Pierrette Desrosiers, Denise English, François Thivierge et Michèle Wilson. À cette époque, il était destiné aux gens en difficulté et offert gratuitement dans les services d'aide et les maisons de chambres. Depuis mai 1994, L'itinéraire est vendu régulièrement dans la rue. Cette publication est produite et rédigée par des journalistes professionnels et une cinquantaine de personnes vivant ou ayant connu l'itinérance, dans le but de leur venir en aide et de permettre leur réinsertion sociale et professionnelle.

Le Groupe L'itinéraire a pour mission de réaliser des projets d'économie sociale et des programmes d'insertion socioprofessionnelle, destinés au mieux-être des personnes vulnérables, soit des hommes et des femmes, jeunes ou âgés, à faible revenu et sans emploi, vivant notamment en situation d'itinérance, d'isolement social, de maladie mentale ou de dépendance. L'organisme propose des services de soutien communautaire et un milieu de vie à quelque 200 personnes afin de favoriser le développement social et l'autonomie fonctionnelle des personnes qui participent à ses programmes. Sans nos partenaires principaux qui contribuent de façon importante à la mission ou nos partenaires de réalisation engagés dans nos programmes, nous ne pourrions aider autant de personnes. L'itinéraire, c'est aussi plus de 2000 donateurs individuels et corporatifs qui aident nos camelots à s'en sortir. Merci à tous !

La direction de L'itinéraire tient à rappeler qu'elle n'est pas responsable des gestes des vendeurs dans la rue.

Si ces derniers vous proposent tout autre produit que le journal ou sollicitent des dons, ils ne le font pas pour L'itinéraire. Si vous avez des commentaires sur les propos tenus par les vendeurs ou sur leur comportement, communiquez sans hésiter avec Shawn Bourdages, chef du développement social par courriel à : shawn.bourdages@itineraire.ca ou par téléphone au : 514 597-0238 poste 222.

Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques, qui relève de Patrimoine canadien. Les opinions exprimées dans cette publication (ou sur ce site Web) ne reflètent pas forcément celles du ministère du Patrimoine canadien.

Canada

ISSN-1481-3572
n° de charité : 13648 4219 RR0001

L'ITINÉRAIRE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

2103, Sainte-Catherine Est
Montréal (Qc) H2K 2H9

LE CAFÉ L'ITINÉRAIRE

2101, RUE SAINTE-CATHERINE EST

Téléphone : 514 597-0238

Télécopieur : 514 597-1544

Site : www.itineraire.ca

DIRECTRICE GÉNÉRALE :

CHRISTINE RICHARD

RÉDACTION

Rédactrice en chef : JOSÉE PANET-RAYMOND

Journaliste, responsable société : ALEXANDRA GUELLIL

Photographe : MARIO ALBERTO REYES ZAMORA

Responsable de la formation des participants :

CHARLES-ÉRIC LAVERDY

Chargé de l'accompagnement des participants :

SIMON POSNIC

Conception graphique : MILTON FERNANDES

Stagiaire à la rédaction : MARYAN CHARRON

Collaborateur : IANIK MARCIL

Adjoint à la rédaction : CHRISTINE BARBEAU, MARTINE BOUCHARD-PIGEON,

MARIE BRION, DANY CHARTRAND, SARAH DÉRY, CAMILLE GARNIER,

SARAH LAURENDEAU, HÉLÈNE MAI, JENNIFER PITOSCIA, LAÉTITIA THÉLÈME,

CHANTAL VANASSE

Photo de la une : MARIO ALBERTO REYES ZAMORA

Révision des épreuves : PAUL ARSENAULT, LUCIE LAPORTE,

MICHÈLE DETEIX

ADMINISTRATION

Chef des opérations et des ressources humaines :

DUFFAY ROMANO

Responsable de la comptabilité : LYNE COUSINEAU

Adjointe administrative : NANCY TRÉPANIÉ

Responsable du financement : DOMINIQUE RACINE

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Chef du développement social : SHAWN BOURDAGES

Intervenant psychosocial : JEAN-FRANÇOIS MORIN-ROBERGE

Responsable du Café : PIERRE TOUGAS

Responsable de la distribution : YVON MASSICOTTE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président et Trésorier par intérim : GUY LARIVIÈRE

Vice-président : JEAN-PAUL LEBEL

Secrétaire : JO REDWITCH

Administrateurs : MARIO C. DUSSEAU, ALEXANDRE PÉLOQUIN, KATHERINE

NAUD, GRÉGOIRE PILON, ISABELLE MONETTE, TANIA CROISÉTIÈRE-LANGEVIN

Représentant des camelots : GABRIEL BISSONNETTE

VENTES PUBLICITAIRES 514 597-0238

Conseillère : RENÉE LARIVIÈRE (450-541-1294)

renee.lariviere18@gmail.com

GESTION DE L'IMPRESSION

TVA ACCÈS INC. | 514 848-7000

Directeur général : ROBERT RENAUD

Chef des communications graphiques : DIANE GIGNAC

Coordonnatrice de production : MARILYN FORTIN

Imprimeur : TRANSCONTINENTAL

Convention de la poste publication N°40910015, N°d'enregistrement 10764.

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada,

au Groupe communautaire L'itinéraire :

2103, Sainte-Catherine Est,

Montréal (Québec) H2K 2H9

PARTENAIRES MAJEURS



PRINCIPAUX PARTENAIRES DE PROJETS

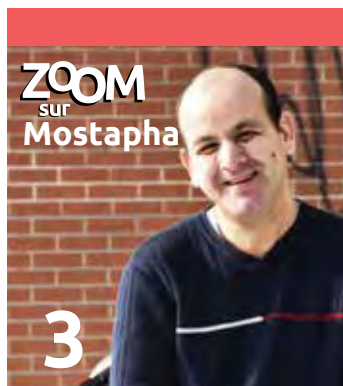


L'ITINÉRAIRE EST MEMBRE DE



Québecor est fière de soutenir l'action sociale de L'itinéraire en contribuant à la production du magazine et en lui procurant des services de télécommunications.





MOTS DE CAMELOTS

Réal Lambert	10
TristeCiel	10
France Beaumont	10
Richard T.	20
Jo Redwitch	20
Yannick Brassard	20
Dans la tête des camelots	22
Nicole Giard	25
Maxime Valcourt	25
Chantal Tisseur	25

DOSSIER



RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE

623 \$ par mois : jusqu'où va-t-on couper ?

Témoignage

• « No money, no candy »
Par Gilles Leblanc

- Autopsie d'un projet de loi stéréotypé
- Des préjugés tenaces face aux profils multiples
- L'aide sociale en dates clés
- L'aide sociale en chiffres
Par Alexandra Guellil

ACTUALITÉS



FERMER MÉLARIC

Par Mathieu Thériault

Pendant longtemps, le centre de thérapie Mélaric a utilisé la thérapie de la confrontation, une méthode dénoncée par l'ensemble de la communauté scientifique, qui vise à déconstruire une personne par le biais de l'humiliation publique pour mieux la reconstruire.

ÉDITORIAL	7
Quand l'élève fait la leçon Par Shawn Bourdages	
ROND-POINT	8
ROND-POINT INTERNATIONAL	9
VIE CITOYENNE	24
« Un projet de loi rétrograde » Par Guy Boyer	
SOCIÉTÉ	29
La stature ne fait pas l'homme Par Chantal Vanasse	
INFO RAPSIM	30
Des critiques grandissantes Par Pierre Gaudreau, <i>coordonnateur du RAPSIM</i>	
COMPTES À RENDRE	31
Les déficits, ce n'est pas une raison pour se faire mal ! Par Ianik Marcil, <i>économiste indépendant</i>	
CARREFOUR	32
CHRONIQUE	33
Walker Par Lorraine Sylvain	
ARTS DE LA SCÈNE	34
• Le talent, ce n'est pas un handicap	
• Ils ont réveillé l'artiste qui sommeille en moi Par Qu'Alain Commu'nos-terres	
THÉÂTRE	38
Examen de conscience sur la nature humaine Par Luc Deschênes	
MUSIQUE	39
Entre blanc et noir, ce n'est pas gris, c'est Brown Par Mario Alberto Reyes Zamora	
VIE DE QUARTIER	40
Quartier des spectacles Par Pierre Touchette	
BD	42
Par Siou	
HOMMAGE	43
Ma tante Armande, mon cousin Ghislain et sa famille biologique Par Jean Boisvert	
DÉTENTE	45
À PROPOS DE...	46
L'aide sociale	

Engagez-vous,
suivez nous !



6522 fois merci



3002 fois merci

MOTS DE LECTEURS

On aime ça vous lire !

Quand on vous croise dans la rue, vous nous dites souvent que vous aimez votre camelot, que vous avez apprécié tel article, que vous aimez notre magazine. Eh bien, écrivez-nous pour nous le dire ! Cette section vous est réservée tout spécialement.

Les camelots
sont des travailleurs
autonomes.

50 % du prix de
vente du magazine
leur revient.

ÉCRIVEZ-NOUS !

COURRIER@ITINERAIRE.CA

Des lettres courtes et signées, svp !

La Rédaction se réserve le droit d'écourter certains commentaires.

AU TRAVAIL
SUR 10 PERSONNES PAYÉES
AU SALAIRE MINIMUM

6 SONT DES FEMMES

LES FEMMES AUTOCHTONES
ENTRE 2001 ET 2011
REPRÉSENTAIENT **4 %**
DE LA POPULATION CANADIENNE,
MAIS 11 % DES VICTIMES
D'HOMICIDE COMMIS PAR UN CONJOINT

À LA MAISON EN 2010
LES FEMMES ONT CONSACRÉ EN MOYENNE
50,1 HEURES PAR SEMAINE
AUX ENFANTS PLUS DU DOUBLE
QUE LES HOMMES
QUI LEUR ONT CONSACRÉ 24,4 HEURES

L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES VRAIMENT ACQUISE ?



VIOLENCE SEXUELLE EN 2013
83 % DES 3855 AGRESSIONS SEXUELLES
DÉCLARÉES VISAIENT UNE FEMME

EN 2015, LE NOMBRE DE FEMMES ÉLUES
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE A DIMINUÉ DE **5 %**



8 MARS 2016
JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES



Site Web de la CSN csn.qc.ca/8mars2016
Facebook Comité de la condition féminine

Merci de faire un bout de chemin avec nous !

DONS ♦ CARTES-REPAS ♦ ABONNEMENT

JE FAIS UN DON UNIQUE DE : ☐ 40 \$ ☐ 50 \$ ☐ 75 \$ ☐ 100 \$ ou _____ \$¹

JE PRÉFÈRE FAIRE DES DONS MENSUELS DE :

☐ 8 \$ /mois ☐ 10 \$/mois ☐ 12 \$/mois ☐ 15 \$/mois ou _____ \$/mois

Débutant le 15 du mois de : _____

MODE DE PAIEMENT

- ☐ Visa ☐ MasterCard
☐ Chèque au nom du Groupe communautaire L'Itinéraire
☐ J'autorise L'Itinéraire à prélever de mon compte **mon don mensuel** en fournissant un **spécimen de chèque**.

N° de la carte : |

Expiration _____ / _____
(Mois) (Année) **Signature** du titulaire de la carte

IDENTIFICATION ☐ Mme ☐ M.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Prov. : _____ Code postal : | | | - | | |

Courriel : _____

Téléphone : (_____) _____

Postez votre coupon et votre chèque au **Groupe communautaire L'Itinéraire**
2103, Sainte-Catherine Est, 3^e étage, Montréal (Québec) H2K 2H9

Pour rejoindre notre service aux donateurs :

☎ 514-597-0238 poste 240

@ dominique.racine@itineraire.ca

Vous pouvez faire un don

directement en ligne sur
notre site www.itineraire.ca



¹ Pour respecter l'écologie et réduire ses frais postaux, L'Itinéraire envoie votre reçu d'impôt une seule fois par année, au début du mois de janvier suivant votre don.

ÉDITORIAL

PAR SHAWN BOURDAGES
CHEF DU SECTEUR
DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Quand l'élève fait la leçon

Il y a à peine 10 ans, je recevais la leçon de François Blais qui enseignait le cours Histoire des idées politiques, à l'Université Laval. J'étais jeune, arrogant, campé sur mes propres préjugés et je ne comprenais rien du tout à son idée très « fleur bleue » de donner un revenu de citoyenneté à tous. Les choses ont depuis changé à la fois pour lui et pour moi.

Si j'ai eu de mon côté des expériences de vie m'ayant amené à changer ma vision de la pauvreté, il semble que François Blais ait, du moins en partie, repris les préjugés desquels j'étais porteur. Depuis son arrivée, puis son retour, en tant que ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, il démontre un manque de vision manifeste, en contradiction totale avec les idées jadis partagées par l'auteur d'« un revenu garanti pour tous ». Je me retrouve donc dans la position ironique de devoir faire la leçon au professeur devenu ministre.

Pas assez pour vivre

L'article 45 de la Charte des droits et libertés de la personne stipule que « toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent ». Or, le rapport « pour des logements salubres et abordables » du directeur de la Santé publique de Montréal nous informe qu'une personne seule sur l'aide sociale et demeurant dans un studio n'aurait que 9,69 \$ par semaine pour se nourrir et se vêtir. Oseriez-vous, monsieur le Ministre, vous lever en Chambre pour affirmer qu'il est décent qu'une personne doive se nourrir et se vêtir avec si peu ? Même en adoptant le nudisme, cette personne n'aurait qu'un maigre 0,46 \$ par repas par semaine pour se nourrir. Ce montant ridicule est une source importante du problème de l'itinérance et un obstacle majeur à la réinsertion sociale et professionnelle.

Le gouvernement du Québec est non seulement en violation de sa propre charte mais, de par le projet de loi 70, ose en plus brandir la menace de couper ce chèque de moitié aux nouveaux prestataires s'ils ne se participent pas à une mesure d'emploi.

Laissez-les plutôt travailler !

Dans sa mouture actuelle, ce projet de loi obligerait un nouveau prestataire d'aide sociale d'accepter « tout emploi convenable », tel que défini par le gouvernement. Il y aurait pourtant un moyen beaucoup plus simple de favoriser l'employabilité des personnes sur l'aide sociale, sans couper un chèque déjà indécent et sans payer une bureaucratie pour chasser les récalcitrants. La solution ? Les laisser travailler. À l'heure actuelle, une personne recevant la prestation de base peut gagner un revenu supplémentaire de 200 \$ par mois. Ce montant n'est ni suffisant pour subvenir aux besoins de base, ni suffisant pour bâtir une expérience de travail pertinente permettant de réintégrer le marché du travail. C'est un plafond de verre qui maintient des milliers de personnes dans un cycle de dépendance. Augmenter sensiblement ce seuil permettrait à beaucoup de prestataires d'améliorer leur qualité de vie tout en développant un réseau et une expérience avec lesquels ils pourraient réintégrer progressivement le marché du travail.

Ce n'est pas une solution mur à mur, celles-ci sont inexistantes dans le domaine du développement social. Une bonification des prestations et une plus grande flexibilité dans les programmes d'intégration sociale, tels le programme PAAS-Action mis à mal depuis l'arrivée des libéraux, demeurent nécessaires ne serait-ce que pour respecter la Charte dont nous nous sommes dotés et dont le gouvernement québécois ne peut tout simplement pas se soustraire. ■

ROND-POINT

PAR MARYAN CHARRON
ET ALEXANDRA GUELLIL

3 questions à Maître Jimmy Lambert

M^e Jimmy Lambert est un de ces avocats ayant une connaissance accrue de la Loi sur l'aide sociale. Ceux qui en bénéficient et qui souhaitent contester une décision du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale peuvent profiter de ses services grâce à l'aide juridique. Ancien avocat à ce même ministère, il exerce aujourd'hui au privé pour aider les citoyens.

❶ Quelles critiques feriez-vous au projet de loi 70 sur l'aide sociale ?

C'est dommage, car il y a eu beaucoup de réductions des subventions aux entreprises qui engageaient des prestataires de l'aide sociale. Au lieu d'aller dans le sens du renforcement positif, j'ai l'impression que la stratégie est plutôt punitive. Le problème étant que l'on fait affaire avec des personnes qui sont démunies, sans ressource et qui ont souvent honte d'aller

déposer une demande d'aide sociale. Un pauvre ne peut pas être plus riche qu'un autre pauvre. Il faut être conscient de cette réalité. De plus, on peut tous tomber un jour sur l'aide sociale, il suffit de peu. Mon combat personnel à l'aide sociale, depuis trois ans, est la fin des coupes de l'aide aux médicaments pour les personnes déclarées incapables au travail. Je crois qu'il faudrait des mesures concrètes d'aide à l'emploi et non une énième mesure comme le propose ce projet de loi.

❷ Quels sont les problèmes fréquents des personnes que vous défendez ?

Souvent, on a des parents qui veulent aider leurs enfants soit en payant un loyer ou en prêtant de l'argent. L'aide sociale interdit les dons. J'ai eu une cliente, déclarée incapable au travail, qui s'est suicidée en septembre dernier. Elle ne parvenait pas à s'en sortir et son père l'a aidée avec des dons. L'aide sociale lui a réclamé 11 000 \$. Autre exemple, deux prestataires de l'aide sociale n'ont pas le droit à la même prestation qu'une seule. Cette différence pousse vers des drôles d'enquêtes. Mais, on ne devrait pas donner moins parce qu'il s'agit de deux prestataires. Enfin, ceux qui sont déclarés incapables à l'emploi devraient avoir le droit de cohabiter. Il y a aussi ceux qui sont reconnus comme ayant des contraintes sévères à l'emploi qui subissent des enquêtes parfois effrayantes.

❸ Quelles sont les causes d'une mise sous enquête de l'aide sociale ?

La majorité des enquêtes sont des dénonciations. Souvent, il s'agit d'incohérences dans les dossiers. Mais le fait d'être sous enquête est un peu difficile à comprendre. Il y a de moins en moins de suivis adéquats dans les dossiers d'aide sociale. Ce qui donne des personnes ayant des problèmes de santé psychologique par exemple qui accumulent de gros montants avec la mention « *fausse déclaration* ». Mais s'il y avait eu un suivi annuel, il n'y aurait pas cette somme demandée. Je crois qu'il y a tout un système à revoir à l'interne, y compris le système juridique. (AG) ■



PHOTO : LAMBERT AVOCAT INC.

Le déficit économique et humain

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) démontre dans une nouvelle étude qu'au Québec une importante partie de la population est laissée dans une misère économique. Et ce, malgré une grande richesse collective. Selon l'étude : « *malgré l'ampleur de la richesse produite collectivement, nous imposons d'importants sacrifices à une part non négligeable de la population en raison de son maintien sous le seuil de cette couverture minimale* ». C'est à ce moment précis que la société se retrouve en déficit humain, puisqu'elle exclut une partie de sa population, jugée plus pauvre. Les projecteurs étant braqués sur la dette publique, une autre dette bien plus importante se développe dans l'ombre. Les chercheurs proposent donc plusieurs solutions, dont l'importance de porter attention à l'équilibre entre l'accès au revenu et l'accès aux biens et services publics et solidarités non monétaires. (MC) ■

Don du sang Vers une évolution médicale et sociale

NetCAD, une clinique de Vancouver, a mis sur pied un événement appelé la *Rainbow Donor Clinic* qui accepte les dons de sang de personnes homosexuelles afin d'effectuer des recherches pour éliminer certaines maladies sanguines comme le SIDA. Tout en aidant les recherches, ces hommes aident NetCAD à diminuer la stigmatisation envers les homosexuels. Depuis 2013, Santé Canada leur donnait le droit de faire un don seulement s'ils n'avaient pas eu de relation homosexuelle dans les cinq dernières années. Dès le printemps 2016, le temps d'abstinence sera réduit à douze mois. Si les résultats sont concluants, il sera révisé au fil des ans. (MC) ■



PHOTO : COURTOISIE CANADIAN BLOOD SERVICES

ÉTATS-UNIS | Une solution Band-Aid

Bien que la promesse du président Obama d'augmenter de 11 milliards \$ l'enveloppe budgétaire destinée aux familles sans domicile fixe est un pas dans la bonne direction, elle est insuffisante, estime Megan Hustings de la NCH, la coalition nationale pour les sans-abri. Avec une croissance marquée du nombre de familles SDF, l'intention du président de délivrer plus de bons de logements et de l'aide à court terme au cours des 10 prochaines années ne règle pas le problème sous-jacent : une pénurie criante d'habitations abordables, surtout dans les grandes métropoles. « *La proposition du président est un Band-Aid plutôt qu'une solution à ce problème criant.* » (Spare Change News)



PHOTO : REUTERS-KEVIN LAMARQUE

ROUMANIE | Un nouveau journal de rue en Roumanie ?

L'ancien éditeur du journal de rue suédois *Faktum* compte lancer une publication semblable à Bucarest en septembre 2016. Aaron



Aaron Israelson à Ferentari, Bucarest

Israelson croit que la Roumanie, le deuxième pays le plus pauvre de l'Union européenne et miné par la corruption, a grand besoin d'une voix médiatique unique et indépendante pour combattre ces fléaux. Conscient que la partie ne sera pas facile, il est cependant encouragé par la jeune génération roumaine qui exige des réformes politiques et multiplie les manifestations contre la corruption qui musèle les médias. À l'époque où il était éditeur de *Faktum*, 50 % des

camelots du journal suédois étaient Roumains. Ce sont eux, affirme-t-il, qui ont inspiré ce projet d'implanter la distribution du nouveau journal de rue dans le quartier Ferentari, le plus pauvre de la capitale roumaine, qui, elle, affiche un taux de chômage de 30 %. (INSP)

PHOTO : AARON ISRAELSON

ITALIE | Travail forcé, un effet de la mondialisation

Dans une longue entrevue avec le magazine de rue italien *Scarp de' tenis*, le prix Nobel de la paix et activiste indien Kailash Satyarthi établit un lien précis entre la mondialisation, le travail forcé et la traite des personnes. L'homme de 62 ans soutient que si la mondialisation a effectivement apporté la croissance économique et de nombreuses possibilités, elle engendre néanmoins le besoin d'une main-d'œuvre à moindre coût, souvent recrutée dans les pays en développement. Ce dernier estime ainsi que la jeunesse a un rôle primordial à jouer dans la lutte contre le travail forcé des enfants. Revenant sur son enfance modeste en Inde, il rappelle qu'aujourd'hui ce sont plus de 168 millions d'enfants à travers le monde qui travaillent à temps plein, tandis que plus de 200 millions de personnes sont au chômage. Kailash Satyarthi rappelle que de nouvelles formes d'esclavage sont apparues et qu'un des fléaux contre lequel il faudrait se battre serait la disparition des jeunes mineurs qui tombent souvent entre les mains de trafiquants. Inconnu du grand public en Occident, Kailash Satyarthi a reçu le prix Nobel de la paix en 2014, avec l'adolescente pakistanaise Malala Yousafzai qui s'est engagée pour les droits à l'éducation des enfants. (*Scarp de' tenis*)



PHOTO : SCARP DE' TENIS

L'Itinéraire est membre du *International Network of Street Papers* (Réseau International des Journaux de Rue - INSP). Le réseau apporte son soutien à près de 120 journaux de rue dans 35 pays sur six continents. Plus de 250 000 sans-abri ont vu leur vie changer grâce à la vente de journaux de rue. Le contenu de ces pages nous a été relayé par nos collègues à travers le monde. Pour en savoir plus, visitez www.street-papers.org.



International
Network of
Street Papers

Un feu

Une journée de février 1999, il ne faisait pas froid et le soleil brillait. Moi et ma femme étions à table en train de discuter. On entendait du bruit dehors. Je me suis levé et j'ai regardé par la fenêtre. Un homme était en train de creuser un trou dans la terre avec une pelle mécanique. Cela faisait beaucoup de bruit. Ma femme devait partir pour aller travailler et moi, j'avais décidé de sortir plus tôt pour faire des commissions.

Quand je suis revenu vers une heure de l'après-midi, le feu était pris au sous-sol et les pompiers étaient là.

Dehors il y avait une locataire d'en haut qui était présente. J'ai discuté avec elle en espérant que le feu prenne fin car je n'avais pas d'assurances. En plus, j'étais sur l'assurance-chômage, je me cherchais du travail et cela me stressait davantage. Mais après deux heures, les pompiers ont quitté les lieux et la ville nous a pris en charge. Quand ma femme arriva, le concierge nous conduisit tous les deux à un hôtel du centre-ville pour être logés et nourris. Après deux jours, le propriétaire nous offrit un appartement qui s'était libéré à Montréal-Nord et nous sommes restés là six semaines pour qu'il fasse les travaux. Nous y avons rencontré un couple de restaurateurs très gentils qui nous ont conseillés pour faire les réclamations.

On ne pense pas vivre un tel accident, que ça ne peut arriver qu'aux autres. Au moins, si jamais cela m'arrivait une seconde fois, je serais préparé.

RÉAL LAMBERT
CAMELOT LAURIER / LANAUDIÈRE

L'homme sensible

Un homme sensible croit que le bonheur vient premièrement de l'intérieur. Il cherche à évoluer et à grandir dans l'amour. Sa nature, sa force et son courage se manifestent par sa bonté envers les autres. Dominer, écraser et posséder le répugnent au plus haut point. Capable d'exprimer ses sentiments et de bien les communiquer, il avance fièrement sans se sentir honteux s'il pleure.

Il considère la femme comme son égale et se sert de toute son imagination pour contribuer à son bonheur. Sa sexualité n'est pas égoïste, le feu qui caractérise sa passion masculine est dompté. Donner sans toujours attendre en retour lui procure une pleine satisfaction. Cet homme aime généreusement les enfants et n'aspire qu'à leur bien.

Habile avec ses mains, réfléchissant avec logique, c'est avec son cœur qu'il vit. Il croit à un monde meilleur et s'applique à l'améliorer. Il ne juge pas selon les apparences, il ne porte pas de masque. Son père est l'intelligence et son frère l'esprit; la sagesse est sa mère et sa sœur la foi.

Si sa conscience le tirelle ou s'il souffre en-dedans, cet homme ne tente pas de rendre les autres responsables; il se regarde. L'homme sensible n'est pas un faible ni un mou, il manifeste sa confiance par des actes concrets et constructifs plutôt que par des actes barbares et vils.

Cet homme reconnaît surtout que le parcours menant à la maturité est encore long et parsemé d'embûches. L'homme sensible se sent seul, voire parfois mélancolique, cependant son flair et sa patience le guident vers d'autres âmes comme lui. Si jamais une trop grande sensibilité l'envahit, tel le déferlement d'une vague en pleine tempête, il ne craint point l'épreuve, car c'est encore cette même sensibilité qui l'inspire à défendre le bien.

Si l'homme sensible est doux et humble de cœur, il sait au fond de lui qu'en vérité, il fait partie des plus forts.

TRISTECIEL
CAMELOT IGA MARCHÉ DAMA



PHOTO: ANDREJA DONKO (123RF)

Le ruisseau

Ma vie est un ruisseau
Creusé au fil du temps
Malgré les intempéries, je survis
Je passe au travers des gens
Comme un fantôme

Je suis un être vivant
Avec mes défauts et mes qualités
Essayant toujours d'avancer
Dans ce marasme qu'est la vie
Je survis malgré tout

Je veux vivre et trouver le monde beau
Mais ma vie est comme un ruisseau
Qui, je l'espère
Me mènera vers la mer
Où je vivrai libre, sans frontières

FRANCE BEAUMONT
CAMELOT SAQ SHERBROOKE EST
/ DU TRIANON



RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE

DOSSIER

623 \$ PAR MOIS : JUSQU'OU VA-T-ON COUPER ?

50 millions de dollars par année. C'est ce que le nouveau ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale François Blais – et avant lui, Sam Hamad – souhaitent faire gagner au Québec comme économies en réformant les conditions d'attribution de l'aide sociale. Selon eux, « serrer la vis » aux bénéficiaires de cette aide financière de dernier recours, notamment grâce au PROJET DE LOI 70, permettrait de favoriser l'intégration en emploi des jeunes. Ce projet de loi prévoit, entre autres, de réduire de moitié les prestations des nouveaux bénéficiaires qui refuseraient de se plier aux démarches d'emploi imposées par le ministère, allant même jusqu'à supprimer toute aide en cas de refus d'une offre d'emploi dite « convenable ». Une approche jugée punitive et inadaptée à la situation sociale actuelle par de nombreux organismes et professionnels sur le terrain. Reportages, témoignages, entrevues et statistiques vous sont proposés afin que vous puissiez vous faire une idée plus précise de ces changements sociaux qui nous concernent tous, en tant que citoyens.



Photos prises lors de la manifestation du 10 février contre le Projet de loi 70 sur l'aide sociale, à Montréal.

Emploi
Québec

Adresse de votre centre local d'emploi

5656 RUE D'IBERVILLE MONTREAL H2G2B3

Téléphone

514 872-6550

Numéro de dossier

ASSISTÉ SOCIAL 01

Numéro du bureau

23

Secteur

6

Montant

*** 623,00\$

Date

2016-03-15

AAAA-MM-JJ

Code

20160315

à l'Emploi et de la Solidarité sociale

NON NÉGOCIABLE

623\$, ca se
coupe pas !

S'attaq
pauv
non
pauv

POUR LE
DROIT À UN
REVENU
DÉCENT

623\$, ca se
coupe pas !

NON au projet
de loi 70



TÉMOIGNAGE

PAR GILLES LEBLANC
CAMELOT PARTICIPANT

« No money, no candy »

J'ai vécu sur l'aide sociale 80 % de ma vie, souffrant de troubles bipolaires de type psychotique m'empêchant d'occuper un emploi à temps plein. J'ai fait mon possible pour m'insérer, pour obtenir de la reconnaissance et pour améliorer ma condition sociale et financière. J'ai toujours voulu devenir une « meilleure personne » mais je n'y suis jamais parvenu.

J'ai vu le monde au sein d'une famille avec deux parents handicapés physiquement. Ne pouvant travailler, ils n'avaient d'autre choix que de demander l'aide sociale. La paroisse qui desservait mon quartier nous donnait des bons d'épicerie – il n'y avait pas de banque alimentaire en ce temps-là – ce qui nous permettait juste de ne pas crever de faim. J'avais 9 ans et mon père m'obligeait à aller quérir ces bons d'épicerie au presbytère. J'avais l'impression de quémander. L'expression « *no money, no candy* » définissait bien la misère humaine dans laquelle moi et ma famille devions subsister.

Quand on est sur l'aide sociale, on n'a pas de crédibilité et les commerçants ne nous font pas confiance. À l'époque, on ne pouvait pas acheter de télévision à crédit. Heureusement, il y avait de la solidarité. On nous fournissait des meubles et des vêtements. Moi et mes deux sœurs nous partagions même un vélo, ce qui était un luxe pour l'époque.

Éviter de tomber malade

Depuis, quarante années se sont écoulées. Et contrairement à ce que certains pensent ou disent, on ne vit toujours pas confortablement sur un chèque d'aide sociale. Encore moins quand on a des problèmes de santé.

À ma sortie de l'hôpital suite à ma deuxième opération à cœur ouvert, une infirmière devait venir me donner des antibiotiques chaque jour par intraveineuse. Mais le CLSC refusait de payer les piles nécessaires au bon fonctionnement de la pompe qui acheminait l'antibiotique liquide à mon cœur. Sans aide, je ne pouvais pas prendre de douche, et je n'avais pas les moyens de payer quelqu'un pour m'aider pour ça. J'avais le choix entre ne pas me laver et prendre le risque de décrocher l'intraveineuse qui me maintenait en vie. Évidemment, je n'avais pas non plus d'argent pour faire venir des gens pour m'aider dans le ménage, et restais exposé à la poussière et aux microbes, très dangereux dans ma condition. Dans cette situation comme dans beaucoup d'autres, le gouvernement

m'a aidé, mais si je m'en suis sorti, c'est avant tout grâce à la générosité de mes amis.

D'abord, le chèque d'aide sociale ne comble même pas les besoins de base. Surtout, il ne permet pas de mettre de l'argent de côté pour répondre aux imprévus : dans mon cas, la médication non couverte par le gouvernement, le changement d'alimentation pour des raisons de santé. Car ce n'est pas un caprice de vouloir bien manger pour prolonger sa vie. Ce n'est pas un luxe de vouloir porter des bottes d'hiver qui protègent bien des intempéries, ou un bon manteau qui garde au chaud et évite de tomber malade.

Développer des relations sociales

En novembre 2014, j'ai perdu mon poste de commis de bureau, qui me permettait, contre 20 heures de travail par semaine, de toucher 130 \$ par mois et une carte d'autobus, en plus de mon chèque d'aide sociale. C'était très peu, mais pour une personne comme moi souffrant d'une incapacité permanente à travailler à temps plein, cela me permettait de développer des relations sociales, de vivre en société, de me structurer, de retrouver une santé. De me donner des objectifs qui me permettaient de me dépasser. Autant d'éléments qui font grandir une personne.

Mais mon programme a été coupé car je n'ai pas pu prouver que j'étais capable d'occuper un emploi à temps plein. Sans ce travail, j'ai dû changer de logement et j'ai perdu la possibilité d'augmenter mon estime personnelle.

Sortir de l'obscurité

Oui, certains trichent, n'ont pas de projets, pas d'ambition. Ils sont peut-être bien où ils sont. Mais comme moi, beaucoup aussi aimeraient sortir de l'obscurité. Ils ne sont pas appelés à se mêler à la société. Ce sont des papillons qui restent dans leur cocon. Comment peuvent-ils devenir autre chose qu'un parasite quand la société ne leur donne pas d'outils ? Qui est prêt à leur faire confiance ? À les instruire ? À les inviter à participer ?

Je ne peux pas répondre au nom de tous les miens, je ne suis pas le porte-parole des BS. Un chèque d'aide sociale, oui ça permet de survivre. Mais pas de vivre confortablement ni de se projeter dans l'avenir. Si on donnait plus d'argent à quelqu'un sur l'aide sociale, qu'en ferait-il ? Aurait-il la capacité et la volonté de changer sa vie ? Les préjugés vous diront que non. Je vous répondrais qu'on ne saura jamais, tant qu'on ne lui aura pas donné sa chance. ■

Projet de loi 70

Autopsie d'un projet de loi stéréotypé

PAR ALEXANDRA GUELLIL

L'aide sociale est, depuis plusieurs mois, au cœur de l'actualité politique et sociale avec le projet de loi 70. Entre les manifestations, les lettres ouvertes des différents organismes communautaires et les interventions des politiciens en commission parlementaire, difficile de s'y retrouver.

Si ce projet de loi visant à « *permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi* » est adopté dans sa forme actuelle, il obligerait les nouvelles personnes bénéficiaires de l'aide sociale, jugées aptes à l'emploi, peu importe leur âge, à accepter tout emploi qui leur est proposé.

Ce programme d'intégration au travail appelé « Objectif emploi » prévoit que « *le participant est tenu d'accepter tout emploi convenable qui lui est offert* » et « *de maintenir son lien d'emploi pour la durée de sa participation au programme* », soit entre une et deux années consécutives. Si le retour aux études a été mentionné par le ministre comme « *une avenue possible* », le participant aurait aussi le droit à une allocation spéciale.

De plus, le document législatif précise que les personnes qui refuseraient de participer à ce même programme verraient leur prestation de base, de 623 \$ par mois, amputée jusqu'à la moitié. Et, il en sera de même en cas de manquements aux engagements prévus par ce programme.

Face à cette nouvelle mesure du gouvernement Couillard, de nombreux organismes communautaires et professionnels, inquiets de voir l'aide sociale une nouvelle fois sabrée au nom des restrictions budgétaires, se sont réunis pour exprimer leur désarroi. Une

commission parlementaire était d'ailleurs organisée entre les 27 janvier et 10 février dernier, à l'Assemblée nationale, dans le but de montrer une certaine ouverture au dialogue. Sans pour autant gommer les contradictions de plus en plus nombreuses.

Cacophonie politique

La question de rendre obligatoire la première visite dans un organisme en employabilité a été l'une des nombreuses problématiques soulevées pendant les discussions. Le 28 janvier dernier, lors du passage de la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre devant la commission parlementaire sur le projet de loi 70, M. Blais suggérerait la possibilité de rendre obligatoire la première rencontre afin de définir le projet d'intégration à l'emploi ou le retour aux études au risque d'avoir certaines pénalités. « *Est-ce qu'on ne pourrait pas rendre obligatoire une seule rencontre, sous risque de pénalité (...) si vous n'y allez pas ?* »

En réponse, la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre s'est dite contre toute forme de pénalité. Selon elle, ce projet de loi suit une approche « *punitive* ». Mais, un statu quo n'est pas possible, selon le ministre Blais, qui a même affirmé que « *les jeunes [n'allaient pas dans ces organismes] et ce, alors même [qu'ils pourraient faire] tant de choses pour eux* ».

Autres éléments de discorde, celui relatif à l'obligation de déménager pour occuper un emploi et celui relatif aux pénalités. Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a rappelé que les prestataires d'aide sociale ne seront pas forcés de déménager pour occuper un poste, comme l'avait laissé entendre Sam Hamad en novembre

Commission projet de loi 70

Manifestation à Québec

dernier. M. Blais a aussi assuré qu'il y aurait « des fonds pour les aider, mais qu'on n'a pas besoin d'insister. » C'est d'ailleurs à ce moment précis qu'est apparue la notion « d'emploi convenable », qu'il définit comme « non dégradant respectant les normes minimales du travail ».

Autre présence remarquée lors de la commission parlementaire, celle de la Commission des droits de la personne qui a été très sévère. Selon elle, l'obligation d'accepter un emploi, même considéré comme « convenable », sous peine de sanction « contrevient au droit à la liberté de la personne reconnu à l'article premier de la Charte [québécoise des droits et libertés de la personne] ». De plus, l'organisme soutient que l'obligation de participation « imposée en vertu du programme Objectif-emploi correspond à la définition du travail obligatoire pourtant interdit en vertu du droit international ».

Dialogue de sourds

Cette opposition a semblé surprendre le ministre qui disait ne pas comprendre les raisons pour lesquelles le projet de loi 70 contrevenait à la Charte. « Il y a bien des provinces au Canada qui sont en faute par rapport à la Charte canadienne, je suppose ! L'essentiel des pays où il y a des pénalités aussi, comme la Norvège, sont en faute aussi... » a répliqué François Blais. Il a aussi plaidé que les mesures prises dans les années 1980 n'ont pas été retirées « à cause de la Charte ». Aussi, selon François Blais, « on a une Loi-cadre sur la pauvreté qui mentionne très clairement qu'on peut diminuer sous certaines conditions jusqu'à la moitié d'une prestation d'aide sociale ».

Or, la loi sur la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée en 2002, est loin d'affirmer cela. Au contraire, elle prévoit « d'introduire le principe d'une prestation minimale, soit un seuil en deçà duquel une prestation ne peut être réduite en raison de l'application des sanctions administratives, de la compensation ou du cumul de celles-ci ». Un bémol est cependant formulé par Lucie Lamarche, professeure en sciences juridiques à l'UQAM et administratrice à la Ligue des droits et libertés, qui rappelle que cette loi « n'a pas les aspects exécutoires qu'on lui prête ».

Atteinte aux droits et libertés ou non, François Blais refuse de plier face aux organismes qui demandent le retrait de toutes les pénalités prévues à la réforme de l'aide sociale. Il insiste sur la nécessité de mettre en place des sanctions dans le cas où les nouveaux demandeurs d'aide sociale ne se présenteront pas à « au moins une rencontre » dans un organisme spécialisé en employabilité.

À l'écoute des différents plaidoyers, M. Blais défend la pertinence du projet de loi 70 en relatant qu'un organisme spécialisé en employabilité est parvenu à joindre à peine cinq des cent prestataires du Programme d'aide sociale figurant sur une liste que lui avait remise Emploi Québec. Ce dernier dit faire face à « un blocage idéologique » des membres de la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre qui feraient preuve de « radicalisation à l'envers ».

Le droit en questions

Pour la chercheuse indépendante et membre de l'équipe de recherche Érasme, Vivian Labrie, les idées du projet de loi 70 sont les mêmes que le projet de loi 186 de 1997-1998, suivant l'approche



Bruits de couloirs

« En fait, la loi est simple. Elle s'adresse aux premiers demandeurs de l'aide sociale. Le gouvernement a décidé de faire un effort pour aider les gens, on demande aux personnes de faire le même effort que le gouvernement. C'est-à-dire s'impliquer, prendre soin d'eux, faire l'effort d'étudier ou améliorer leur situation. Dans les premiers demandeurs, la majorité sont des jeunes. Ce qui est triste là-dedans, sur un total de 16 000 ou 17 000 personnes, il y a 7 000 jeunes par année qui proviennent d'une famille qui est sur l'aide sociale. »

Ces propos ont été prononcés par Sam Hamad, alors ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale à la Radio CHOI 98,1 Radio X, le 20 janvier 2016. D'autres médias n'hésitent pas à prendre parti sur ce sujet, véhiculant des idées dénoncées par de nombreux organismes et groupes communautaires, mais aussi des professionnels ayant une expertise sur les conséquences d'une telle stigmatisation.

« d'instaurer des pénalités pour refus de mesures. » Une approche jugée punitive qui a, selon la chercheuse, « pour effet de créer des malaises sociaux profonds. » Ce projet de loi 186 assujettissait les personnes demandant l'aide sociale à de nouvelles obligations, sous couvert d'un « parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi ».

Ces obligations étaient effectivement assorties de réductions importantes de prestations lorsqu'une personne ne se conformait pas au parcours, par exemple en refusant une mesure. Le projet de loi 186 a été adopté. Cette dégradation des mesures de l'aide sociale a suscité une mobilisation citoyenne sans précédent menant à des changements qui sont entrés en vigueur en 2005. « Le problème avec la loi sur l'aide sociale, depuis ses débuts, c'est qu'elle a été énoncée comme un droit qui permettait, en 1969, d'unifier toutes sortes de programmes. Par la suite, chaque réforme est venue fragiliser ou renforcer un de ces aspects », pense Vivian Labrie rappelant que cette étape de sécurisation du revenu pour les âges où l'on est censé être en mesure de travailler est une étape obligatoire pour la société.

« Mettre le projecteur sur les plus pauvres permet d'éviter de porter un regard sur ce qui se passe dans notre société, c'est incompréhensible et même inacceptable, surtout quand on assiste à un accroissement de l'écart entre les plus riches et les plus pauvres ! »



Vivian Labrie

Même son de cloche du côté de Lucie Lamarche qui ne croit pas qu'il s'agisse « d'une réforme en profondeur de la loi sur l'aide sociale étant donné que ce projet de loi agit sur un seul groupe de bénéficiaires, le plus encombrant. » La professeure rappelle d'ailleurs que contrairement aux idées reçues, les travailleurs d'aujourd'hui font beaucoup d'aller-retour sur l'aide sociale, en la combinant avec d'autres aides comme l'assurance-emploi. « Les arguments politiques ne collent pas avec les statistiques sur l'emploi montrant notamment que le nombre de ménages sur l'aide sociale était en baisse », explique-t-elle avant d'ajouter que cela renvoie à « un préjugé tenace en matière d'emploi selon lequel "A job is a job", c'est-à-dire qu'il faut s'arranger avec ce qui est disponible sur le marché. »

Selon les dernières statistiques sur la clientèle du Programme d'aide sociale, en février 2015, il y avait plus de 25 000 jeunes âgés de moins de 25 ans au programme d'aide sociale, et ils représentent en réalité 12 % de l'ensemble des adultes prestataires du programme. De plus, entre les mois de février 2014 et 2015, le nombre de jeunes âgés de moins de 25 ans a effectivement augmenté de 2 805.

Sur ce nombre, un peu plus de 24 % présentaient des contraintes temporaires à l'emploi, dont 77,3 % ayant des enfants à charge âgés de moins de cinq ans ou étant des femmes enceintes et un peu plus de 21 % invoquant des problèmes temporaires liés à la santé. ■

Des chiffres et des besoins

En janvier 2016, la prestation de base octroyée dans le cadre du programme d'aide sociale était fixée à 623 \$ par mois pour une personne seule, 173 \$ par mois pour un conjoint d'étudiant et 965 \$ par mois pour un ménage composé de deux adultes. Cette prestation peut être cumulée à des revenus d'emploi jusqu'à un maximum de 200 \$ par mois dans le cas d'un adulte seul ou de 300 \$ par mois dans le cas d'un ménage composé de deux adultes. À titre d'exemple, la prestation de base d'un adulte qui gagne 250 \$ de revenu d'emploi par mois peut être diminuée de 50 \$.

Cette prestation de base peut être augmentée d'une allocation pour contraintes temporaires à l'emploi, lorsque l'adulte seul, ou un membre de sa famille, démontre par la production d'un rapport médical que son état physique ou mental l'empêche pour au moins un mois d'avoir une activité de préparation à l'insertion ou de maintien à l'emploi. En janvier 2016, cette allocation était fixée à 132 \$ par mois pour une personne seule ou un conjoint d'étudiant et 227 \$ par mois pour un ménage composé de deux adultes.

Le Programme de solidarité sociale, quant à lui, était fixé à la même date à 947 \$ par mois pour un adulte seul, 480 \$ par mois pour un conjoint étudiant et 202 \$ par mois pour un adulte hébergé ou tenu de loger dans un établissement en vue de sa réinsertion sociale. Pour un ménage composé de deux adultes, le montant fixé était de 1 416 \$. Ce programme vise à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi.

Au Québec, l'aide sociale et les autres aides combinées permettaient, en 2009, d'obtenir un peu plus de 7 300 \$ par année. Selon la mesure du panier de consommation (MPC) qui établit une estimation du coût minimal pour vivre - incluant le logement, l'alimentation, les vêtements et le transport - il faudrait un peu plus de 14 150 \$ pour vivre décemment. Quelle que soit la mesure utilisée ou la province de résidence, les prestations d'aide sociale sont bien inférieures au seuil de faible revenu généralement utilisé au Canada.



PHOTO : VALÉRIE CLICHE

François Blais



PHOTO : STEPHANE MAHE/REUTERS

Philippe Couillard

L'AIDE SOCIALE EN DATES CLÉS

1966

Le gouvernement fédéral crée le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) établissant un système de partage des coûts pour les programmes d'assistance sociale. À cette époque, le financement fédéral était conditionnel au respect de certaines normes par les provinces. Le montant reçu de la prestation était déterminé par les besoins de la personne et un délai de résidence dans la province ne pouvait être demandé. De plus, les provinces ne pouvaient pas exiger d'un bénéficiaire une quelconque forme de travail comme condition pour recevoir l'aide.

Au Québec, l'aide aux citoyens les plus pauvres est d'abord et avant tout une affaire privée qui relève de la famille, de l'Église et de la charité des biens nantis.

1969

En pleine Révolution tranquille, le gouvernement du Québec adopte la première Loi de l'aide sociale qui reconnaît le droit à l'aide quel que soit la cause et le besoin. L'aide sociale est alors perçue comme un droit et non un privilège. Tout le monde pouvait y avoir accès, exception faite des personnes de moins de 30 ans, qui devaient prouver par un billet du médecin qu'ils avaient une contrainte les rendant inaptes au travail.

1971

Le régime d'assurance-chômage fait l'objet d'une réforme majeure au Canada. De plus nombreux sans-emploi sont admissibles à des périodes de prestations plus longues, les taux de prestations sont majorés et la pénalité maximale dans les cas de départ volontaire est réduite à trois semaines. L'État s'engage donc à assumer la partie excédentaire des coûts du régime lorsque le taux de chômage dépasse 4 %. Cette réforme sera jugée par de nombreux groupes comme une « mesure dissuasive au travail ».

FIN DES ANNEES 1980

L'affaire Gosselin marque les esprits au Québec. Louise Gosselin, une bénéficiaire de l'aide sociale, a contesté le Règlement qui était en vigueur au Québec selon lequel une personne seule, apte au travail et âgée de moins de 30 ans recevait 170 \$ par mois soit à peu près le tiers du barème régulier. Pour avoir droit au barème régulier, il fallait participer à un programme d'employabilité. Louise Gosselin intente donc un recours collectif contre le gouvernement du Québec prétendant que ce règlement constituait une discrimination fondée sur l'âge, en vertu de la Charte québécoise.

À la Cour supérieure de Montréal comme à la Cour d'appel du Québec, Mme Gosselin a perdu sur toute la ligne. Toutefois, l'un des trois juges qui a entendu l'appel, le juge Robert, a écrit une longue dissidence. La Cour suprême a refusé de casser la décision de la majorité des juges de la Cour d'appel du Québec.

1990

Le gouvernement fédéral retire son financement au Compte de l'assurance-chômage. Il s'agit d'une mesure qui marque la fin de la responsabilité de l'État fédéral à l'égard des chômeurs. En 1990, 1993 et 1994, différentes vagues de compressions vont déferler sur le régime d'assurance-chômage.

1975

Le régime d'aide sociale était assumé à 51 % par l'État avant le revirement de l'assurance-chômage. C'est le début de la mise en place de différents mécanismes d'incitation au travail, mesures qui prennent le pas sur la protection du revenu.

1988-1989

Ce changement de philosophie se concrétise par l'adoption d'une Loi sur la sécurité du revenu ou la Loi 37. Des barèmes sont axés sur l'employabilité. Cette même année, une distinction basée sur l'âge apparaît : les moins de 30 ans sont dans l'obligation d'intégrer des programmes d'aide de retour à l'emploi ou aux études, faute de quoi leurs prestations sont diminuées. Le gouvernement suit l'approche politique du *workfare* américain, selon laquelle les assistés sociaux doivent travailler pour avoir le droit à une aide financière publique. On passe ainsi du droit à l'aide sociale à une aide plutôt conditionnelle liée à la participation à des mesures d'employabilité pour les personnes jugées aptes au travail.

1986

Adoption de la Loi sur l'assurance-emploi. Le nombre de chômeurs admissibles à l'assurance-chômage passe ainsi de 83 %, en 1989, à 42 % en 1997. Conséquences directes : les personnes sans-emploi s'appauvrissent et sont forcées de recourir à l'aide sociale.

1989

Adoption de la Loi 186 favorisant l'emploi et la solidarité sociale. Cette loi remplace le *Welfare* par le *Workfare*. L'aide sociale disparaît pour les personnes jugées aptes au travail et est remplacée par un programme d'assistance-emploi prévoyant plus d'obligations d'emploi. La bureaucratie et la surveillance exercée par le gouvernement découragent les demandeurs d'aide sociale. C'est aussi la même année où l'aide aux enfants est remplacée par les allocations familiales et où les pensions alimentaires sont saisies directement par le gouvernement.

2002

Le projet de loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale est déposé par le gouvernement. Inspiré par le travail de consultation citoyenne initié par le Collectif pour un Québec sans pauvreté, il s'agit d'un énoncé de la stratégie nationale à adopter pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Cette loi est une première en Amérique du Nord, et elle constitue une innovation politique majeure, ne serait-ce que parce qu'elle fait de la lutte contre la pauvreté une priorité politique explicite et centrale. La loi 112 est aussi le produit direct d'une initiative citoyenne, et elle confirme le succès d'une remarquable démarche de mobilisation populaire et de délibération publique. ■

Aide sociale

Des préjugés tenaces face aux profils multiples

PAR ALEXANDRA GUELLIL

Au Québec, la vision de « l'assisté social » est souvent synonyme de méfiance et intolérance. Le prestataire ou bénéficiaire devient « méritant ou non » et est souvent montré du doigt comme une personne qui ne parvient pas « à s'arranger seule ».

Preuve que le débat est encore loin d'être clos, la vague grandissante de propos stéréotypés prononcés à la fois par les politiciens, médias et citoyens à l'égard des bénéficiaires (ou prestataires) de l'aide sociale. Ainsi, dans un sondage réalisé entre les mois d'avril et juin 2015, auprès de plus de 1500 répondants, par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ), il existe encore une forte méfiance envers les prestataires de l'aide sociale. Ainsi, près de la moitié des participants considéraient « normal » qu'un propriétaire se méfie des locataires qui seraient soutenus par l'aide sociale.

Autre résultat quelque peu surprenant, 48,1 % des répondants acceptent que tous les citoyens n'aient pas les mêmes chances dans la vie. Ce qui démontre que les inégalités sociales, bien que dénoncées, deviennent une certaine réalité avec laquelle beaucoup de citoyens finissent par composer.

Président de la CDPDJ, Jacques Frémont rappelle que ce sondage visait avant tout à découvrir l'attitude des Québécois à l'égard de la condition sociale. « Les sociologues semblent dire que toucher l'aide sociale relève d'un choix personnel et c'est probablement l'opinion la plus répandue même si nous ne la partageons pas. Il existe différentes approches pour lutter contre ces préjugés, que ce soit l'éducation ou le dialogue. Mais ce que l'étude révèle aussi c'est que ces préjugés sont notamment formulés plus par les personnes âgées que par les plus jeunes », étaye-t-il.

Selon les auteurs du rapport, il existerait aussi une corrélation entre l'acceptation d'une forme d'inégalité des chances entre les individus et la tendance à se méfier des personnes concernées.

Ce discours est, selon Vivian Labrie, « juste un déplacement de l'attention de l'opinion publique qui révèle que nous n'arrivons pas à nous reconnaître un droit commun à la sécurité du revenu ». Cela expliquerait notamment qu'il existe toujours un préjugé pour l'autre que l'on soupçonne de ne pas faire d'efforts. « C'est un refus de voir les inégalités sociales entre nous, ajoute Mme Labrie. Il faut aussi observer

le contresens des mots, nous qualifions tout de même de bien-être, le revenu le plus bas que l'on peut avoir dans notre société ! »

Cela révèle, selon la chercheuse, les difficultés à comprendre ce qu'est une situation de pauvreté. Elle la compare à l'aide de la métaphore de l'escalier roulant. « Vivre la pauvreté, c'est comme devoir monter dans un escalier roulant qui descend. Au lieu de vous acharner à nous faire monter des escaliers qui descendent, occupez-vous donc des escaliers. »

Une certaine méconnaissance

Si le projet de loi 70 vise une catégorie précise de bénéficiaires, soit ceux qui font leur toute première demande, l'état des discussions actuelles pousse à se questionner sur la connaissance acquise de ceux et celles qui en bénéficient. Directrice générale à la Maison Tangente, Johanne Cooper pense qu'il semble y avoir une certaine méconnaissance de ceux qui se retrouvent à devoir faire appel à l'aide sociale. « Il y a tout un travail de déconstruction des idées reçues à faire à chaque fois pour parvenir au réel changement idéologique sans aller jusqu'à dénaturer les programmes d'aide sociale », explique celle qui est aussi présidente du Regroupement des Auberges du cœur du Québec.

De son côté, Tristan Ouimet-Savard soutient que l'approche dite « punitive » du gouvernement va à l'encontre « de toute logique correcte d'intervention. Quand on doit aider quelqu'un à se sortir de son état pour aller vers une vie autonome, il y a tout un cheminement à suivre. » Selon leur dernier rapport interne, 75 % des jeunes adultes, de 18 à 30 ans, qui arrivent à l'Auberge sont sans revenu ou reçoivent l'aide de dernier recours. Certains d'entre eux souffrent d'isolement social, ont un manque d'estime de soi ou ont des conflits familiaux. « Il ne s'agit pas de faire la chasse aux petits sous ou de trouver un bouc émissaire. Imposer des pénalités, cela revient à imposer un rapport de force. »

Sabrina Lemeltier, directrice générale de La Dauphinelle, une maison d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale ou en difficultés, rappelle que 22 % des personnes, quand elles arrivent, sont sans revenu. « Il y a des personnes qui sont victimes de violence conjugale, d'autres qui sont issues d'une immigration récente et qui ont des difficultés. La plupart ont honte de demander l'aide sociale, mais pour des mères, par exemple, c'est le seul revenu qu'elles sont capables d'offrir à leurs enfants »,

explique-t-elle. Mme Lemeltier rappelle que l'aide sociale apparaît alors comme une aide de dernier recours dont ces familles peuvent bénéficier pendant une période intermédiaire de façon à vivre décemment. « *C'est toujours plus facile de s'en prendre à ceux qui n'ont pas de voix et qui éprouvent des difficultés* », regrette-t-elle.

Intervenante à la Maison Passages, Édith Lafrenière est du même avis. Elle rappelle que les demandeurs ont avant tout des difficultés dans leur vie quotidienne. « *La première demande n'est pas une partie de plaisir. Il y a beaucoup de paperasse et de preuves à fournir pour justifier que l'on puisse avoir besoin de cette aide de l'État* ». L'une des difficultés qu'elle rencontre dans le cadre de son travail est de réussir à répondre à l'exigence de contribution parentale.

En vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles et du Code civil du Québec, un adulte majeur qui n'a pas affirmé son indépendance est considéré dépendant de ses parents. Ces derniers ont une obligation alimentaire envers lui. Ainsi, lorsqu'un enfant fait une demande d'aide financière de dernier recours, le montant est calculé sur la base de la situation financière et familiale de chacun des parents. « *C'est une mesure discriminante pour certains jeunes de moins de 25 ans. Que fait-on de ceux et celles qui sont dans une situation conflictuelle ou violente avec l'un de leurs parents ?* »

L'intervenante appréhende donc les impacts néfastes du projet de loi 70. « *Cela devient très stressant au quotidien puisque beaucoup finissent par ne plus demander de l'aide à laquelle ils ont le droit en tant que citoyen. Cela fragilise l'ensemble de notre société... Et ce que l'on gagne comme économies aura des conséquences sur l'ensemble de notre société* », prévient-elle.

Phénomène marginal

Quant aux fraudes à l'aide sociale, elles demeurent un phénomène marginal. Si le gouvernement a réclamé l'an dernier pour 86 millions \$ de fausses déclarations, sur un total de 2,8 milliards de prestations versées, il faut rappeler que cela ne représente que 3 %. Les données existantes le prouvent : la grande majorité des fausses déclarations sont dues à des erreurs de bonne foi, c'est-à-dire que le prestataire dit s'être trompé sans le savoir en rédigeant sa demande. Aussi, un article publié en septembre 2014 dans *Le Devoir*, rappelait que « *le nombre de vraies fraudes a oscillé entre 16 000 et 20 000 cas sans progression constante* ». Certains préjugés sont tenaces face à la réalité des statistiques. ■

Conséquences pour les toxicomanes

Les coupes à l'aide sociale pour les toxicomanes ont d'ores et déjà eu des répercussions sur les centres de traitement des dépendances qui voient des impacts « *dévastateurs* ». Les bénéficiaires abandonnent prématurément leurs traitements. Québec était pourtant au courant de ces impacts, mais a tout de même choisi d'aller de l'avant.

Depuis le 1^{er} mai 2015, les prestataires de l'aide sociale qui suivent une thérapie en centre d'hébergement ont vu leur revenu passer de 747 \$ à 200 \$. En effet, le gouvernement estimait qu'ils n'avaient plus droit au revenu minimum puisque leurs besoins de base étaient comblés en centre d'hébergement.

Pour chaque personne en désintoxication, le ministère verse 1517 \$ au centre de thérapie, soit 50 \$ par jour. Selon le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les 200 \$ sont une allocation pour les besoins personnels des résidents, et non pour payer leur thérapie.

L'analyse de l'Association québécoise des Centres d'intervention en dépendance (AQCID) révèle que depuis le 1^{er} mai, 76 emplois ont été perdus, deux centres ont été fermés et près de 40 autres sont fragilisés. Ainsi, la coupure des prestations des bénéficiaires ne ferait que fragiliser la situation déjà précaire des centres d'intervention des dépendances. Une personne sur cinq n'entreprend plus de démarche thérapeutique suite à la coupure. Si le gouvernement a annoncé un versement de 6 millions de dollars, « *il ne garantit en rien le retour de cette clientèle auprès des centres d'intervention en dépendance ajoutant une pression supplémentaire sur ces organismes* », rappelle Vincent Marcoux, directeur général de l'AQCID.

De gauche à droite : Sabrina Lemeltier PHOTO : COURTOISIE Johanne Cooper, Édith Lafrenière et Tristan Ouimet-Savard PHOTOS : ALEXANDRA GUELLIL



Je travaille comme tous les autres

Cela fait un certain temps que je reçois un chèque d'aide sociale à chaque mois. Il m'aide à payer le loyer, mais pour le reste, j'ai décidé de vendre le journal *L'itinéraire* pour subvenir à mes besoins. On ne vit pas confortablement avec le petit montant qu'on obtient : ce n'est rien qu'un dépannage. Je me suis déjà fait demander par une de mes anciennes clientes : « *Tu n'as rien d'autre à faire que de vendre un journal ?* » Je ne lui ai rien répondu, mais au fond de moi, je sais que je travaille comme tous les autres. Je me lève à 6 h tous les matins, cinq jours par semaine, pour aller vendre mon journal.

Ceux qui n'ont jamais connu la misère, qui ont la chance d'avoir une vie et un travail stables, vont souvent être portés à juger la situation des autres, sans vraiment être au courant de leurs vies et ce qu'ils ont dû traverser avant d'avoir à demander de l'aide financière de dernier recours. En effet, nous sommes souvent confrontés à des idées préconçues comme celles-ci : « *Ceux qui ont besoin de l'aide sociale sont paresseux, utilisent l'argent pour se droguer et sont inutiles à la société.* » Pourtant, ceux qui ont besoin de l'aide financière vivent tous des situations particulières, et certaines d'entre elles vont les rendre incapables d'avoir un emploi stable.

Par exemple, un ami à moi s'est séparé il y a quelques années et doit dorénavant s'occuper de son enfant, et il n'y arriverait pas sans cette aide. Ce n'est pas parce qu'on reçoit ces chèques qu'on ne fait pas d'efforts et qu'on ne travaille pas autant que les autres. Je crois qu'il est important, avant de juger quelqu'un, de se demander si on connaît vraiment son parcours. Et je remercie ceux qui continuent de m'encourager dans ce que je fais.

RICHARD T.
CAMELOT MÉTRO PLACE DES ARTS

Élever un enfant avec le strict minimum

J'avais 21 ans quand je suis tombée enceinte après seulement cinq mois de fréquentation avec mon petit ami. Je voulais être sûre de ma décision, je ne me sentais pas prête pour avoir un enfant et ce n'était pas le bon moment car j'étais aux études. Je venais à peine de commencer mon diplôme d'études collégiales en documentation au Cégep de Jonquière. À l'époque, les lois étaient différentes, et j'ai choisi d'arrêter mes études pour pouvoir élever mon enfant tout en recevant de l'aide sociale. Avec le strict minimum, c'était toutefois difficile... Jusqu'à ce que mon agente me propose d'être sur un programme spécialement pour les femmes monoparentales ayant commencé un diplôme d'études collégiales. Ce programme de retour aux études m'a beaucoup aidée à être responsable. J'ai été chanceuse de réussir à faire des études et je suis dans la gratitude aujourd'hui.

Les nouvelles lois de l'aide sociale ont bien changé et ne sont pas comme elles l'ont été autrefois. Je comprends toute la colère des jeunes qui tentent de s'en sortir, mais ne se sentent pas soutenus. Moi et mon fils avons passé les pires épreuves, mais j'ai toujours su demander de l'aide quand j'en avais besoin. Pour mes études, je peux dire merci Emploi Québec !

JO REDWITCH
CAMELOT MÉTRO MCGILL
ET SQUARE PHILLIPS

Des programmes qui ne mènent nulle part

Tout le monde a besoin d'un chèque d'aide sociale, c'est un minimum nécessaire. Même les travailleurs en auraient parfois besoin. Le problème, c'est qu'il n'y a pas de travail pour tout le monde. À cause de la technologie, il y a de moins en moins d'emplois alors que l'espérance de vie augmente et qu'il y a de plus en plus de gens... Logiquement, on est donc de plus en plus à demander l'aide sociale. C'est un service essentiel, mais ce que je n'aime pas, c'est qu'on force les gens à entrer dans des programmes débilés qui ne les mèneront nulle part. Ils font ça pour se laver la conscience, mais ils feraient mieux de créer des postes permanents et d'aider les gens à se former. Aujourd'hui, c'est de plus en plus dur d'accéder à des formations et de se faire aider financièrement pour ça.

YANNICK BRASSARD
CAMELOT RENÉ LÉVESQUE /
DE LORIMIER

L'AIDE SOCIALE AU CANADA EN CHIFFRES



Combien coûte l'aide sociale chaque année* ?

En 2009, le Conseil national du bien-être social affirmait que si les revenus d'aide sociale avaient augmenté à travers tout le Canada, ils étaient toujours beaucoup trop bas.

PROVINCE	\$
Terre-Neuve-et-Labrador	213 millions \$
Île-du-Prince-Édouard	27 millions \$
Nouvelle-Écosse	261 millions \$
Nouveau-Brunswick	195 millions \$
Québec	2 781 millions \$
Ontario	4 503 millions \$
Manitoba	304 millions \$
Saskatchewan	237 millions \$
Alberta	304 millions \$
Colombie-Britannique	1 404 millions \$
Yukon	22 millions \$
Territoires du Nord-Ouest	22 millions \$
Nunavut	30 millions \$

*Source : Naufragés des villes, Radio-Canada / Statistiques Canada

20 pays qui investissent (ou non) dans l'aide sociale

PAYS	Investissement en % du PIB
France	31,88 %
Finlande	31,04 %
Belgique	30,69 %
Danemark	30,14 %
Italie	28,64 %
Autriche	28,41 %
Suède	28,11 %
Espagne	26,77 %
Allemagne	25,80 %
Portugal	25,21 %
Pays-Bas	24,74 %
Grèce	24 %
Luxembourg	23,54 %
Japon	23,07 %
États-Unis	19 %
Canada	16,96 %
Israël	15,03 %
Turquie	12,49 %
Chili	10,03 %
Mexique	7,89 %

ET DANS LE MONDE ?

Selon l'article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 : « Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays. » En ce sens, les États adhérents à la charte de l'Organisation des Nations unies ont un rôle fondamental à jouer dans le respect de cet article.

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) estime que les dépenses sociales sont en baisse dans certains pays, mais restent historiquement élevées dans d'autres. Ainsi, ces dernières années, le Canada, l'Estonie, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Irlande et le Royaume-Uni ont connu des baisses importantes des dépenses sociales.

Tout le monde est différent

C'est bien parce que s'il n'y avait pas ça, on ferait dur ! Même le salaire minimum est bas. Il n'en reste plus beaucoup pour manger. Tout le monde est différent. Il y en a qui prennent le montant pour s'acheter de la drogue et qui vivent dans la rue et d'autres qui ont de la misère à se payer un loyer. Il ne faut pas tous les mettre dans le même panier non plus.

PAUL LOYER
CAMELOT PALAIS DES CONGRÈS

Attention aux préjugés

Ça va dans les deux sens. Il y a ceux qui sont chez eux à ne rien faire et qui ne veulent pas travailler. On appelle ça un B-S. Il ne faut pas les encourager. Mais il y a aussi ceux, très différents, qui veulent travailler mais qui ne trouvent pas d'emploi. Ce sont des bénéficiaires de la solidarité d'emploi. Il ne faut pas les mettre dans le même panier puisque la société a beaucoup de préjugés à cet égard.

JACQUES ELYZÉ
CAMELOT THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI

La pension de vieillesse

Je ne suis pas d'accord avec l'aide sociale. Il y en a trop qui ne veulent pas travailler et qui ne se donnent pas la peine. De toute façon ce n'est pas payant. La pension de vieillesse l'est beaucoup plus. Quand t'es rendu à la pension, tu peux travailler quand tu veux et te lever à l'heure que tu veux. Moisson Montréal nous aide aussi beaucoup à survivre, mon épouse et moi.

ANDRÉ-GUY CHARRON
CAMELOT MAISON DE RADIO-CANADA

À l'aide !

Avec le controversé projet de loi 70 sur l'aide sociale qui fait les manchettes ces jours-ci, nous avons voulu vous partager notre avis sur ce sujet délicat. La grande majorité d'entre nous devons composer avec ses contraintes. Nous sommes donc les mieux placés pour vous en parler.

Des clés pour un logement !

J'ai été trois ans dans la rue et je n'ai reçu qu'un chèque par année. Soit les autres ne se rendaient pas à destination, soit les gens avec qui j'habitais mettaient la main dessus. Je pense que l'aide sociale devrait remettre un chèque par mois, mais aussi des clés pour un logement ou une chambre. Pour moi, c'est beaucoup plus important d'avoir un endroit où vivre qu'un chèque qui se perd au final. Par contre, je suis contente d'être dans un pays où il y en a puisque c'est nécessaire.

CYBELLE PILON
CAMELOT SAINT-ZOTIQUE / SAINT-HUBERT

Aider à trouver du travail

C'est un mal nécessaire pour acheter la paix sociale. Par contre, on ne devrait pas laisser les jeunes s'enliser là-dedans. Des subventions et des formations devraient être mises en place pour aider ceux qui veulent trouver du travail. On dirait que les organismes ne sont pas là pour te sortir de la pauvreté. Plus les gens manquent de travail, plus d'autres vont s'enrichir avec ça. Félix Leclerc a d'ailleurs dit : « *La meilleure façon de tuer un homme, c'est de le payer à ne rien faire* ».

CLAUDE L.
CAMELOT MÉTRO SHERBROOKE

Stressant

Les gens de l'aide sociale ne sont pas toujours droits et honnêtes. Quand c'est moi qui leur dois de l'argent, ils se démènent pour la réclamer. Par contre, quand c'est eux qui nous en doivent, ils s'obstinent et prennent leur temps. Ils veulent montrer qu'ils sont plus importants. Ce qui n'est pas correct, c'est que dès qu'il leur manque un dossier, on doit leur envoyer immédiatement sous peine de poursuite. C'est assez stressant. Lorsqu'on reçoit une lettre de leur part on se dit toujours « *Bon, qu'est-ce qu'ils veulent encore ?* ». Mais il y a quand même du positif, par exemple les subventions pour faciliter le retour à l'école.

PATRICE LAURIN
CAMELOT CHATEAUBRIAND / JEAN-TALON
ET DISTRIBUTION VOLANTE

Plus de suivi

L'aide sociale, c'est avant tout un dépannage pour se réadapter au marché du travail. J'ai déjà attendu pendant presque trois ans pour avoir le chômage parce qu'on perdait mes dossiers. J'ai eu droit à l'aide sociale ensuite. Je pense que c'est une bonne chose, mais que ce n'est pas assez sévère. On devrait faire plus de suivi avec les personnes qui y ont droit pour véritablement les aider à retourner travailler.

ALAIN PERRIER
CAMELOT MÉTRO BONAVENTURE

Un pâté chinois sans viande

C'est la misère quand tu dois vivre de ça. Ils disent que le seuil de la pauvreté, c'est 22 000 \$ par année... j'ai fait mon rapport d'impôt et j'aimerais vraiment atteindre ce seuil ! En-dessous de ça, c'est la misère et ils n'en donnent pas assez pour s'en sortir. Ils disent que le pâté chinois c'est un repas de pauvre, mais quand t'as pas les moyens d'acheter de la viande, des patates et du blé d'inde c'est plate en maudit !

MICHEL MARCIL
CAMELOT ARCHAMBAULT MUSIQUE BERRI /
SAINTÉ-CATHERINE



VIE CITOYENNE

PAR GUY BOYER
CAMELOT SAINT-DENIS / DULUTH

Front commun des personnes assistées sociales du Québec « Un projet de loi rétrograde »

La manifestation du 10 février 2016 contre le projet de loi 70, à Montréal



Yann Tremblay-Marcotte est coordonnateur et porte-parole du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), un regroupement national qui rassemble une trentaine d'organismes-membres. Le projet de loi 70, dont le but avoué est de sabrer 50 M \$ dans l'aide de dernier recours, est un nuage noir qui plane au-dessus de la tête des plus démunis au Québec.

Que font les organismes que vous représentez ?

Ils assurent la défense des droits individuels et des droits collectifs des personnes assistées sociales à travers le Québec. En plus du conseil, les organismes proposent certains services de dépannage individuel comme les comptoirs alimentaires, comptoirs vestimentaires, cuisines collectives, aide au rapport d'impôt, soutien dans les démarches avec les instances du ministère, contestation de décisions, etc. Les organismes s'impliquent aussi dans la défense des droits collectifs par le biais de revendications politiques auprès des élus régionaux.

Quelle est la mission du FCPASQ ?

Contrairement aux organismes qu'il représente, le Front commun n'offre pas d'aide individuelle, mais mène un travail de défense des droits collectifs auprès des directions des Centres locaux d'emploi et du gouvernement du Québec. Une facette importante de notre mission est de faire vivre et promouvoir la vie démocratique à travers différents comités : comité-lutte, comité-femmes, comité-formation, etc. Ces comités sont toujours composés autant de salariés des organismes membres que de personnes assistées sociales, qui sont des adhérents bénévoles militants. Nous sommes très attachés à cette vie démocratique et nous organisons quatre assemblées générales par année, chacune d'une durée de trois jours.

Qu'est-ce qui vous distingue des autres organismes qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion ?

Nous sommes le plus gros regroupement de personnes assistées sociales à travers le Québec. Nous touchons à l'ensemble des conditions des personnes assistées sociales. Notre mandat est très large et a trait à toutes les lois qui se rapportent de près ou de loin

aux droits, obligations et statuts des personnes assistées sociales. Nous avons la chance d'avoir une bonne crédibilité et de la légitimité auprès du gouvernement. Notre mission consiste également à faire changer la loi sur l'aide sociale afin d'améliorer les conditions de vie des personnes assistées sociales.

Quelles sont les problématiques principales ou les plus fréquentes rencontrées par les personnes assistées sociales ? Leur situation s'est-elle dégradée ?

Il y a un grand nombre et une grande diversité de problèmes. Oui, la situation s'est dégradée. D'abord, ce ne sont pas toutes les personnes qui auraient besoin d'un chèque d'aide sociale qui en perçoivent. Chez les organismes et nos militants, on constate beaucoup d'erreurs des agents d'aide sociale, de mauvaises décisions, qui pour nous, sont facilement contestables, mais qui, pour les bénéficiaires, sont un fardeau de plus, une complication de plus. Les montants qui sont retranchés du chèque, en raison d'une mauvaise décision, ne sont pas récupérables. Ces personnes présentent parfois des contraintes à l'emploi non reconnues, des contraintes non diagnostiquées. Malheureusement, les victimes des erreurs et des mauvaises décisions sont souvent les personnes les plus vulnérables et les plus démunies, et elles ne sont pas outillées pour faire valoir leurs droits.

Les problématiques touchent-elles un groupe d'âge en particulier ?

Pas vraiment, mais il est vrai que le projet de loi 70, présentement à l'étude, vise plus particulièrement les jeunes. Le gouvernement s'acharne davantage sur les jeunes qui sont souvent victimes de préjugés tenaces, il veut changer la loi afin de réduire les coûts de l'aide sociale de 50 M\$. Il veut réduire les montants d'aide sociale alloués, alors que cela représente pour les assistés un minimum vital.

Quelles sont vos principales inquiétudes par rapport au projet de loi 70 ?

Il est évident que ce projet de loi fait la promotion de la pauvreté et de l'exclusion sociale. C'est un non-sens et de la fausse représentation. Il faut le dire haut et fort. Cette loi vise à soumettre les nouveaux demandeurs, et les autres, par la contrainte et la coercition, à des mesures d'employabilité et à suivre un parcours, peu importe lequel, bon gré mal gré. La loi va leur dire : « Si tu es exclu du marché du travail, c'est de ta faute. » Notre but est tout simplement de faire capoter ce projet de loi rétrograde. ■

Comment les femmes vivent dans la rue

Je connaissais une femme qui a vécu 15 ans dans la rue avant d'avoir son appartement. Elle avait des problèmes avec la police parce qu'elle prenait de la drogue et elle s'est souvent fait arrêter. Elle a été en prison. Elle a été entraînée par des hommes avec qui elle se tenait toujours pour être en sécurité. Elle en avait long à raconter. Elle m'a dit : « J'espère que tu n'auras jamais cette expérience ».

Elle a commencé à travailler, elle s'en est sortie. Elle va encore au Parc Gamelin pour voir les gens de la rue.

Je pense que ce qui est difficile dans la rue, c'est le manque de sécurité et le fait de devoir quêter pour manger.

Si je vivais dans la rue, je ramasserais des canettes pour avoir assez d'argent. Je trouverais un coin pour me réchauffer, ne pas avoir froid l'hiver et pour que personne ne me voie quand je vais dormir. Je me rapprocherais de Dieu et de mes parents pour qu'il ne m'arrive rien.

Ça serait plus facile si j'avais une autre femme avec moi. À deux on pourrait se défendre s'il arrivait quelque chose, je ne serais pas toute seule. Vivre à deux c'est merveilleux surtout quand il fait beau.

Merci à mes clients, je ne les oublie jamais comme ils ne m'oublient pas.

NICOLE GIARD
CAMELOT MÉTRO LONGUEUIL



Un immense gâteau

Quand j'ai commencé comme camelot pour L'itinéraire il y a 16 ans, je ne me doutais pas que j'aurais autant de succès comme vendeur.

Devant la pharmacie Jean Coutu de la rue Fleury (coin De La Roche), les gens ont commencé à me reconnaître d'une fois à l'autre et c'est là que s'est formée une clientèle de plus en plus fidèle. J'étais heureux de faire un peu d'argent et cela m'encourageait à travailler de plus en plus, jusqu'à huit ou neuf heures par jour.

Après quelques années, j'ai voulu essayer de travailler à la porte des théâtres. Au Rideau Vert d'abord, le personnel m'a bien accueilli, surtout Marcel qui travaille à l'accueil. Aujourd'hui, les abonnés du Rideau Vert et du TNM, les employés et les artistes me reconnaissent et m'apprécient. Je n'aurais jamais cru devenir aussi populaire, même si au fond de moi, je rêvais de devenir un artiste reconnu, malgré ma timidité.

Aujourd'hui, je prends le temps de mesurer la force que j'ai eue pour travailler si fort et avancer à ma mesure. J'ai le goût de me faire un cadeau : un immense gâteau, si gros qu'il couvrirait toute la place, à partir de la rue Fleury jusqu'à L'itinéraire, coin Sainte-Catherine et De Lorimier, en passant par le Rideau Vert et le TNM.

C'est un gâteau à étages : le premier étage, c'est pour avoir vaincu ma timidité ; le deuxième, c'est pour ma persévérance malgré le froid, l'arthrite, la mauvaise humeur de certains ; le troisième étage, c'est pour avoir eu la force de rester sobre pendant toutes ces années.

La cerise sur le gâteau, c'est que j'ai le cœur au chaud, je ris souvent et je suis bien dans ma peau. Allumons donc les 16 chandelles et partageons le gâteau !

MAXIME VALCOURT
CAMELOT RIDEAU VERT
ET TNM



MOTS DE CAMELOTS

Les personnes que je n'ai pas oubliées

Bonjour à tous mes lecteurs et lectrices. Je voudrais faire référence à mon article paru dans le calendrier 2016. Dans cet article, je remerciais certaines personnes pour leur aide. Avec regrets, j'ai oublié quelques noms. Je voudrais réparer cette erreur. D'abord, ma mère et mon père pour le fait qu'ils m'acceptent telle que je suis devenue. Ma sœur, car grâce à elle je vais être tante au printemps. L'équipe de l'organisme Passage pour son soutien communautaire et L'itinéraire qui m'a aidée à m'exprimer.

J'ai appris qu'avoir de la famille et des amis, c'est très important. Ils m'ont apporté de l'écoute et un amour inconditionnel. Ça me libère quand je suis triste. Le soutien des organismes est différent mais ça se complète. Des fois, c'est bon d'avoir des personnes qui te forcent à faire le nécessaire. En ce moment, je suis sous méthadone parce que j'arrête les opiacés. J'étais dans le programme Relais méthadone qui aide les personnes dans le bas-fond en leur donnant des médicaments. Après avoir acquis plus de stabilité, mon équipe médicale a décidé de me transférer vers le Cran, qui est toujours un programme de médication par la méthadone mais visant les personnes plus stables. Cela me fait un peu peur car c'est nouveau et inconnu. En même temps, cela prouve que je vais mieux. Le soir, je m'endormirai en étant fière de moi.

CHANTAL TISSEUR
CAMELOT PIE IX,
BILLETTERIE DU STADE





ACTUALITÉS

PAR MATHIEU THÉRIAULT
CAMELOT DE L'ÉPÉE / BERNARD

PHOTO : PEERAYOT TO-IM (123RF)



Thérapie par la confrontation Fermer Mélaric, une bonne nouvelle pour les dépendants !

Pour guérir de votre maladie, vous deviez subir des contraintes physiques et des humiliations publiques. On vous criait après, vous insultait devant des dizaines de personnes. On vous poussait au bout de ce que vous étiez capable de supporter émotivement. Vous balayiez le sol à même vos mains trois fois par jour. Votre « maladie » ? La dépendance. Et ces « traitements » ont longtemps été donnés chez Mélaric.

Beaucoup d'émotion a entouré l'annonce de la fermeture du centre de thérapie Mélaric, après 32 ans d'existence. Avec raison, bien des gens ont été outrés que le gouvernement Couillard renvoie à la rue ou en prison les plus vulnérables de la société. Sauf que cette énième attaque contre les plus démunis me réjouit (oui, oui) uniquement en ce qu'elle permet la fermeture d'un centre indéfendable, qui utilisait des méthodes considérées par tous les acteurs concernés comme une abomination.

La Maison Mélaric est à ce jour perçue comme le pionnier des établissements québécois utilisant la thérapie dite de confrontation. Une approche qui n'a absolument aucune base scientifique dans le traitement des dépendances et qui s'inspire en fait de ce que la religion et l'armée ont de pire à offrir.

Il s'agissait en gros d'accueillir la personne dépourvue et vulnérable, souvent envoyée là sur ordre de la cour, par la pression de ses proches ou le besoin d'avoir un peu d'aide, et de la déconstruire jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien. Le peu d'estime ou de confiance que la personne pouvait encore avoir, sa personnalité, ce qui fait son unicité, il fallait l'écraser, le détruire pour en extraire tout le « méchant » (drogue, alcool, jeu ou autres dépendances) et reconstruire sur les cendres une nouvelle personne abstinente, sage et repentante.

« Tout le monde
était au courant. »

Témoignage

Gestapo ou Walmart ?

Claude Brien, ex-pensionnaire de Mélaric, témoigne : « Moi je considère cet endroit comme un mix entre une secte, la Gestapo et Walmart. Comme dans le roman *1984*, ils nous forçaient à changer notre langage. Pour toute référence à la drogue ou l'alcool, il fallait dire « négatif » avant de nommer la chose. Ainsi, négatif vert pour parler du pot, négatif blanc pour parler de la coke, négatif liquide pour parler de l'alcool. Comme moi je prenais de l'héro, j'ai demandé ce qu'il fallait que je dise puisque c'est plutôt beige ou brun en général. Ils m'ont dit : 'Utilise négatif brun, pour différencier de la poudre.' Et après, tu penses sérieusement que je vais me présenter aux gens en disant : 'Mon nom est Claude, je suis dépendant du négatif brun et que je ne vais pas partir à rire ? Je suis parti au bout de deux jours.' »

Pour ce faire, la Maison Mélaric utilisait un système de « conséquences » contre ses usagers lorsque les animateurs – en général d'anciens toxicomanes n'ayant aucune scolarité ou expérience – trouvaient que ces derniers avaient de « mauvais comportements ». Sébastien Poliquin est passé par la Maison Mélaric, à ses débuts, en 1989 : « *Trois fois par jour, on faisait le ménage de la poussière par terre à mains nues, sans balai. Il fallait « tighter » notre lit comme dans l'armée, avec les angles à 45° jusqu'à ce qu'un dix cents puisse rebondir dessus. S'ils trouvaient que tu étais immature, ils te mettaient dans une bassinette pleine de toutous avec une couche devant tout le monde. S'ils te prenaient à ramasser un mégot par terre, ils te déguisaient en robineux et t'empêchaient de fumer pendant trois jours. D'autres devaient se promener avec un miroir pendu au visage pendant des heures pour qu'ils comprennent qu'ils étaient égocentriques.* »

Cela sans compter d'interminables corvées de ménage, d'épluchage de patates ou autres punitions en vogue dans les prisons militaires. Sébastien se souvient : « *Une nuit, à 3 h du matin, parce qu'ils trouvaient que ça n'allait pas dans la maison, les animateurs ont viré la cuisine à l'envers et nous ont réveillés pour tout ramasser.* » Pour bien des résidents, le choix était justement entre la prison et la thérapie. Car il faut savoir qu'un centre comme Mélaric accueillait une importante clientèle carcérale. À savoir des gens envoyés sur ordre de la cour ou sinon dans l'espoir d'obtenir une sentence réduite. Il n'est pas très difficile de comprendre que quand un « retour en d'dans » vous pend toujours au bout du nez, vous ne vous sentez pas forcément à l'aise de critiquer les méthodes d'intervention du centre qui vous héberge.

Nicole Gravel a été intervenante près de 30 ans dans des maisons de thérapie. Elle affirme que « *tout le monde était au courant* » des méthodes employées à la Maison Mélaric, mais ne se souvient pourtant que d'un seul exemple où une intervention par la confrontation semblait avoir donné des résultats. « *Quand c'est mal fait, et c'est le cas la plupart du temps, l'intervention provoque des résultats pires que le problème qu'on voulait traiter. On confronte la personne pour une possible erreur, on la juge, on l'humilie, on la pousse dans ses limites* », nous dit-elle. Et c'est souvent là que ça casse. On a une personne aux prises avec des problèmes de dépendance et une estime de soi complètement démolie, qui souvent se méprise elle-même. Et là, sous la vindicte des animateurs et de

Les origines de la thérapie par la confrontation

Sans grande surprise, la philosophie de la thérapie par la confrontation (souvent appelée « *tough-love* » en anglais) nous vient des États-Unis. Elle s'inspire des principes religieux et républicains selon lesquels seuls l'abstinence et le travail pénible sont gages d'une bonne vie. Les consommateurs et les dépendants ne seraient donc que des hédonistes sans âme, qui ne vivent que pour le plaisir et la jouissance et qui doivent apprendre le sens de la peine et de la douleur.

Les premières thérapies par la confrontation furent donc introduites par The Church of Synanon dans les années 1960. Le programme visait à réhabiliter les dépendants par des passages à tabac, des simulations de viols, de faux kidnappings, des séances d'humiliations publiques et ainsi de suite. Il s'agissait souvent de jeunes issus de familles particulièrement conservatrices, qui avaient fumé un peu de pot ou avaient fréquenté des gais ou des noirs. Une jeune femme témoignait ainsi que des 39 centres où elle avait été envoyée, il n'y en avait que deux où elle n'avait pas été agressée! De nombreux autres disaient avoir souffert d'un syndrome post-traumatique.

Quand cette église fut enfin fermée suite aux multiples plaintes, aux malversations comptables et aux poursuites criminelles, un programme similaire prit le relais. Initié par Nancy Reagan et George H.W. Bush, *Straight Incorporated* se basait également sur la thérapie par la confrontation et la soi-disant « communauté thérapeutique » par l'humiliation et la confrontation publique. En 2002, le magazine Forbes estimait cette industrie du « *tough-love* » sur les jeunes à 2 G \$ par année. Et on en a même fait un show de télé-réalité (*Troubled Teens*) où ces jeunes sont violentés et humiliés devant les caméras.



la « communauté thérapeutique », on l'humilie, la juge et l'engueule en public. C'est pourquoi la thérapie par la confrontation ne dépasse rarement la première partie de son a priori : « *Bien des gens ont été détruits, mais ils n'ont jamais été reconstruits* » de dire Nicole Gravel. Sébastien Poliquin, pour y avoir séjourné, l'exprime ainsi : « *Ils te cassent, mais ils ne te remontent pas !* »

Comme une grande partie de la population québécoise, j'estime qu'il est tout à fait inacceptable que les libéraux fassent des économies de bout de chandelle sur le dos des plus fragiles parmi les plus démunis, à savoir les résidents des maisons de thérapie souffrant de dépendances. Selon Nicole Gravel, rares sont les centres qui pratiquent encore la thérapie par la confrontation.

Par ailleurs il ne nous apparaît pas très surprenant de constater que la directrice générale et présidente du conseil d'administration de Mélaric, Lise Bourgeault, a été député conservatrice sous Mulroney entre 1984 et 1993 et qu'elle fut approchée pour une candidature par le gouvernement Harper, avec lequel elle s'affichait souvent en accord sur sa page Facebook.

Par ce reportage, nous voulions essentiellement montrer que les approches sauvages et inhumaines ne sont pas toujours l'apanage des gouvernements. Elles viennent parfois des endroits (comme Mélaric) dont on n'attendrait que du bien. ■

« *Quand c'est mal fait, et c'est le cas la plupart du temps, l'intervention provoque des résultats pires que le problème qu'on voulait traiter.* »

Avoir été drogué n'est pas une qualification !

Un des problèmes des centres de thérapie comme Mélaric, mais comme bien d'autres aussi, c'est que pour couper dans les frais, ils engageaient souvent d'anciens résidents dont la seule qualification était d'être eux-mêmes des anciens dépendants qui avaient fréquenté le centre et qui y demeuraient depuis. Sauf que le fait d'avoir subi une amputation, si cela peut vous rendre empathique et compréhensible envers les autres amputés, ça ne fait pas de vous un bon chirurgien. Sébastien Poliquin se souvient : « À Mélaric, tout le monde savait que l'intervenant qui donnait la première étape avait une relation avec le directeur de la place. Souvent on le voyait arriver le matin avec le char du boss, complètement allumé. Tsé, se faire donner un atelier sur l'abstinence par un « chouchou » qui de toute évidence a fait le party toute la nuit, c'est assez ordinaire. »

Nicole Gravel, intervenante en toxicomanie pendant plus de 30 ans, confirme. « Cette pratique s'est faite et se fait toujours dans de nombreuses maisons. Des gens qui n'ont pratiquement pas de formations, qui n'ont même pas cinq ans d'abstinence s'improvisent thérapeutes. Il y a un processus de certification des centres auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux de nos jours qui exige un bac ou au moins un certificat de la part des thérapeutes. Mais comme on dit, il y a l'esprit de la loi et l'application de la loi... »

L'austérité n'a pas sa place en éducation.

Centrale des syndicats du Québec

Investissons pour l'avenir.

CSQ

facebook.com/lacsq | lacsq.org | twitter.com/csq_centrale

La violence conjugale envers les hommes

La stature ne fait pas l'homme

Patrice Laurin,
camelot Jean Talon / Chateaubriand

La violence conjugale envers les hommes existe, mais peu d'entre eux osent la dénoncer. Comment penser qu'un grand gaillard comme Patrice Laurin ait pu en être victime ?

Derrière cet homme bâti se trouve une personne blessée par son enfance, et c'est là-dessus que son ex-copine s'est appuyée pour l'attaquer. Moqueries répétées et dénigrements constants de ses initiatives généreuses, elle prenait toutes les occasions pour qu'il se sente amoindri, rappelant à Patrice le pouvoir abusif de son père. Peu à peu, la relation s'est envenimée et son estime, déjà fragile, s'est étiolée, le menant dans la rue. En refusant d'être vue en public avec lui, elle lui sapait ce qu'il considérait être une relation de couple normale ; être fier de son amour, vouloir l'afficher au monde entier.

Parce qu'il l'était, amoureux, et c'est à la cécité de l'amour qu'il s'accrochait pour excuser tous les torts. Patrice était tombé dans le piège. Celui de toujours penser que demain sera mieux, que la conjointe n'a que momentanément glissé. Le pardon répété devient comme un mantra d'espoir que l'abus soit passager. Cet aveuglement porte à croire que malgré tout, l'être aimé est si bon.

Elle, si elle était bonne, n'en était pas moins acerbé. Il a fallu que la relation se termine pour que Patrice arrive à voir dans quelle ambiance malsaine il avait vécu.

Un tabou, des faits

Selon Statistique Canada, plus de 540 000 hommes au pays seraient victimes de violence conjugale. Considérant le tabou à dévoiler cette situation, on peut penser que cette statistique est sous-représentative de la réalité. Selon le psychologue Yvon Dallaire, le discours sociétal dominant crée « *un aveuglement qui nous empêche de leur apporter l'aide dont ils auraient besoin* ». Et si les ressources pour les femmes violentées sont nombreuses, celles

pour les hommes dans la même situation se font rares. Au Québec, il y a pour seule maison d'hébergement le Centre Oxygène, en plus de quelques autres rares points d'aide. Comme Patrice, qui mène actuellement une action en justice contre son ex-femme pour harcèlement psychologique, à défaut de recevoir de l'aide, certains hommes décident de passer par la cour pour obtenir justice, et soulagement par conséquent. Du moins ils le souhaitent.

Des ressources rares

Pour les hommes violentés, les ressources sont rares peut-être parce que le courage de dénoncer les abus l'est aussi. Ainsi que le nomme Sophie Torrent, auteure de *L'homme battu : un tabou au cœur du tabou*, les hommes sont souvent pris par la honte les empêchant de parler de leur situation. La prémisse d'une société patriarcale, voulant que l'homme soit fort et inattaquable, qui plus est par une femme, est une charge lourde à porter. Comme l'explique Sophie Torrent « *être battu invalide l'homme dans son appartenance à la catégorie sociale « homme »* ». (...) *La violence subie entraîne un renforcement de la perte de la dignité de l'homme*. » Ces victimes de violence sont souvent déjà si opprimées par la relation toxique qu'il leur est d'autant plus difficile d'avouer cette « défaite » à autrui. Il leur faut ouvrir une porte, mais qui est parfois lourde ou ayant une clé difficile à trouver.

Autrement, on les voit se résoudre à l'isolement, à la tolérance destructrice. Ils peuvent descendre bien bas avant de se résoudre à aller chercher de l'aide. Mais alors, il est parfois déjà tard. L'homme ne croit plus qu'il a le droit à un amour meilleur. Il en vient à croire vraies toutes ces bassesses qu'a pu leur dire leur conjointe.

L'ouvrage de Sophie Torrent est une bible pour Patrice. Il la porte sur lui comme une parole d'espoir, le portant à croire qu'il n'est pas le seul dans sa situation, et qu'il est possible de se sortir de ce marasme. Si seulement le tabou se fêlait un peu... ■



INFO RAPSIM

PAR PIERRE GAUDREAU
COORDONNATEUR DU RAPSIM

De Winnipeg à Genève

Des critiques grandissantes

Les voix se sont multipliées en février dernier pour critiquer les limites de deux approches en vogue dans la lutte contre l'itinérance, le *Housing First* et la tenue de dénombrement. Ces critiques provenant de différents réseaux ont un point commun, soit celui de la limite restreinte de ces approches pour cerner le phénomène et agir sur celui-ci.

Le Centre canadien pour les politiques alternatives (CCPA) a publié un rapport sur le *Housing First* au Canada et son déploiement à Winnipeg*. Le 11 février, lors de sa publication, le *Winnipeg Free Press* titrait *Housing First Wont Eliminate Homelessness*, résumant bien l'analyse qui y est faite.

Le *Housing First* est un modèle d'intervention ciblé sur les personnes en situation d'itinérance chronique passant par une offre de logement privé et accompagnée d'un suivi. L'étude du CCPA souligne l'échec de cette approche dans sa faiblesse à identifier les causes et les solutions de l'itinérance, particulièrement et paradoxalement au niveau du logement. Le *Housing First* ne contribuant pas au développement de l'ordre de logement social et abordable.

L'étude souligne la nécessité d'adapter le modèle de lutte à l'itinérance en fonction des réalités des communautés. Dans le cas de Winnipeg, cela signifie particulièrement celle des populations autochtones, où une approche holistique est essentielle, ne passant pas que par le logement.

Ce respect des dynamiques locales a été nié au Canada, alors qu'Ottawa a depuis 2014 imposé le *Housing First* en y affectant 65% du budget de sa Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance. Cette priorité imposée aussi à Montréal a entraîné des coupes majeures dans l'intervention et les services d'hébergement, de travail de rue, de soutien communautaire en logement social, l'aide alimentaire et bien d'autres. L'étude du CCPA conclut que dans la lutte à l'itinérance, le *one size fits all* n'est pas viable.

Non au dénombrement

C'est à Drummondville qu'un autre positionnement fort s'est fait entendre, alors que le Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec (RSIQ) a pris position à l'unanimité contre le projet du

gouvernement fédéral de tenir un dénombrement dans toutes les villes touchées par l'itinérance, incluant au Québec.

Cette position, prise le 12 février, fait suite à l'impact du dénombrement mené à Montréal, qui a donné un portrait limité de la réalité, sous-estimant de grands pans de celle-ci, et qui fait pression pour des réponses ciblées sur les populations dénombrées.

Le RSIQ a réitéré son soutien à la production d'un nouveau portrait de l'itinérance, comme celui que le gouvernement du Québec avait mené en 2014. Ce portrait basé sur des données annuelles et incluant des indicateurs de risque de l'itinérance (pauvreté, logement, faim) permet de faire un état de situation plus complet. Ce positionnement rejoint la critique du dénombrement fait en Ontario. ■

« Le dénombrement fausse les réponses »

Une critique du dénombrement dans le rapport des groupes canadiens au Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU dans le cadre de la comparution du Canada les 24 et 25 février 2016 à Genève :

« Le gouvernement canadien a annoncé la mise en place d'un dénombrement de type "point-in-time" des personnes dormant dans la rue ou dans les refuges comme un moyen d'alimenter les politiques publiques à mener. De tels dénombrements sous-estiment généralement l'itinérance et échouent dans le fait d'appréhender l'itinérance cachée, en particulier celles des femmes, enfants et jeunes... Ces échecs dans l'identification des causes systémiques de l'itinérance ont faussé les réponses politiques au phénomène de l'itinérance. »

* Pour plus d'informations :

<https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/ending-homelessness>

RAPSIM

Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
www.rapsim.org | Tél. : 514 879-1949



Les déficits, ce n'est pas une raison pour se faire mal !

Le 22 mars prochain, le ministre Bill Morneau déposera le premier budget du gouvernement Trudeau. Un mois plus tôt, dans le cadre d'une mise à jour économique, il mettait la table : le déficit est dès maintenant de 18,4 milliards de dollars. Une hausse spectaculaire par rapport aux 3,9 milliards qu'il prévoyait en novembre 2015.

Ces chiffres peuvent paraître étourdissants. Les partis d'opposition à Ottawa, les conservateurs au premier chef, ont hurlé à la catastrophe. Mais qu'en est-il ?

Lorsqu'un gouvernement annonce un déficit important, cela suscite des craintes. Surtout qu'ils se chiffrent en milliards de dollars, des sommes que le commun des mortels n'est pas en mesure d'appréhender. Que le gouvernement que nous avons élu s'autorise à dépenser des sommes colossales dépassant leurs revenus, qui sont ponctionnés sur le fruit de notre travail durement gagné, génère donc méfiance et mécontentement.

Pour mieux comprendre de quoi il s'agit, il est nécessaire de le remettre en perspective. Le gouvernement du Canada jouit de la meilleure santé financière de tous les pays industrialisés, depuis de nombreuses années. La proportion de ses déficits et de sa dette par rapport à l'économie est, en effet, la plus faible d'entre eux. Cette dette s'accroît plus lentement que celles des autres économies.

Sa cote de crédit sur les marchés financiers est la plus élevée possible. Son secteur bancaire et financier est, aussi, le plus solide au monde – pas pour rien que nous sommes passés à travers de la crise de 2008 avec moins de difficultés que les autres.

Conjoncture économique

Pourquoi, alors, faisons-nous face à un tel déficit ? En très grande partie, cela ne résulte pas des décisions du gouvernement, ni l'actuel ni celui de M. Harper.

La conjoncture économique mondiale, très sombre, en est la principale responsable. De ce déficit de plus de 18 milliards, seuls deux milliards sont attribuables aux promesses déjà engagées par le gouvernement Trudeau (baisses d'impôts, accueil des réfugiés syriens et luttes contre l'organisation État islamique). Les autres 16 milliards sont générés par la chute vertigineuse du prix du pétrole et celle, conséquente, de la valeur du dollar canadien, qui ont réduit largement les revenus de l'État.

Cycle de vie

Mais, plus fondamentalement, un déficit public n'est pas négatif en soi. Tout dépend de ce dont il est constitué. Si le gouvernement dépense davantage que ce qu'il reçoit pour payer les dépenses courantes, cela pourrait, effectivement, être préoccupant. Mais si une large part de ce déficit sert à financer des infrastructures, la réalité est tout autre.

On parle alors d'investissements, comme s'il s'agissait d'une famille qui s'endettait pour acheter une maison. Ces infrastructures seront au service de l'économie et de la société et profiteront à long terme à l'ensemble de la collectivité. C'est ce qu'a promis le Parti libéral. Reste à voir ce qu'il présentera lors du budget.

Aussi, il faut rappeler que l'État ne peut se confondre avec un individu, qui a un cycle de vie déterminé. Celui-ci se scolarise, travaille, puis prend sa retraite, avant de mourir. Un État ne meurt pas. Il peut donc s'endetter, avec prudence bien sûr, car il générera ses revenus futurs, ce faisant.

Il me semble nécessaire de retomber sur le plancher des vaches et de discuter collectivement de ce que l'État peut faire pour donner un coup de pouce à notre économie, sans pour autant s'investir inutilement. Un déficit n'est pas la fin du monde, dans la mesure où on peut en justifier les impacts positifs. ■



*Soyons à l'écoute des enseignantes,
soyons à l'écoute des femmes
en tout temps !*

Journée internationale des femmes

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —



Les formations en journalisme continuent...

Depuis le début de l'année, des journalistes professionnels viennent régulièrement donner de leur temps à L'itinéraire, où ils animent des ateliers de formation en journalisme. C'est d'abord en groupe, puis en suivi individuel qu'ils transmettent leur expérience aux camelots de L'itinéraire. En plus déterminer avec ces derniers les sujets à traiter, ils les aiguillent sur la recherche, les accompagnent dans des entrevues, et les conseillent sur la rédaction de leurs articles. Engagés et enthousiastes, ces journalistes ont développé des rapports privilégiés avec les camelots. Nous les remercions chaleureusement pour leur implication ! ■

L'atelier de formation au reportage société, donné par les journalistes Martine Lanctôt et Catherine Bouchard

PHOTO : SIMON POSNIC



L'atelier de formation à l'entrevue, animé par les journalistes Chantal Francoeur et Alain Thérault

PHOTOS : MARIO ALBERTO REYES ZAMORA



PUBLICITÉ

Every person is the possessor of the fundamental freedoms, including freedom of conscience, freedom of religion, freedom of opinion, freedom of expression, freedom of peaceful assembly and freedom of association.

Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.

Merci Musée Grévin !

Grâce à des dons de billets, bon nombre de nos camelots ont eu le bonheur d'aller à la rencontre de leurs vedettes préférées comme Céline Dion, Leonardo Di Caprio et Charlie Chaplin, même si ces derniers sont restés... de cire devant leurs regards enchantés. Merci au Musée Grévin pour cette gentillesse fort appréciée ! ■





Walker

L'univers de la bande dessinée, avec son alliage particulier du monde sensoriel visuel à celui de la pensée écrite, se trouve à constituer un milieu fertile propice à l'épanouissement de la création littéraire, particulièrement au moment de l'enfance. Voici mon aventure au contact du héros « Le fantôme », créé par Lee Falk, que vous pourrez découvrir, ou retrouver, à la Grande Bibliothèque... si vous êtes assez patients pour en faire sortir un exemplaire de la réserve.

Si je me souviens bien, pendant une bonne partie de mon enfance, ma mère sortait faire les commissions une fois par semaine. La seule autre occasion où elle s'autorisait à quitter son environnement immédiat, c'était pour assister à la messe du dimanche, mais puisqu'elle avait perdu confiance en son Église, elle ne s'y plaisait pas. Cette escapade dominicale ne lui procurait guère que le plaisir de pouvoir porter ses meilleurs vêtements.

À chaque fois qu'elle revenait du magasinage, elle nous rapportait un cadeau, et c'était presque toujours le même : des bandes dessinées. La couleur, la fantaisie, l'évasion, le pays où les personnages pensent dans des bulles, celui où chaque image peut offrir un firmament de couleurs différentes, et le moment où nous nous les échangeons après les avoir lues s'associaient ainsi dans notre esprit au bonheur de retrouver notre mère qui enfin revenait nous assurer la sécurité routinière. C'était le meilleur des deux mondes : délire et certitude.

Le fantôme

La fin de semaine, nous lisions « les petits journaux », ou plutôt les encarts de bandes dessinées que nous nous arrachions aussitôt qu'ils nous parvenaient. Mon histoire préférée s'appelait *Le fantôme*. Il s'agissait d'un justicier

masqué en costume ajusté, dénommé Walker, qui parcourait la jungle avec l'assurance et la souplesse d'un félin. J'affleurais l'adolescence, et j'étais attirée par lui.

Parallèlement, en tant que fille, je ne pouvais m'y identifier mais je sentais que nous partagions une âme commune, et je comprenais déjà l'évidence : on aurait pu, dès cette époque, graver sur ma pierre tombale que j'étais moi-même un « walker », celui qui dans son périple recherche la justice. Quelques déboires m'ont vite enseigné que je ne disposais d'aucune faculté d'orientation, et qu'il était illusoire pour moi de rêver à me déplacer dans quelque jungle que ce soit.

Mais j'ai toujours marché, et ce faisant, j'ai utilisé ma liberté. Ce que je fais encore. Je parais immobile à mon point de vente de *L'itinéraire*, mais je me suis déplacée pour m'y rendre.

Un passant me demande ce que signifie le mot « itinéraire ». Je l'informe que cela vient du mot latin iter, le chemin, la voie. Sceptique, il me le fait épeler, en ajoutant : « Êtes-vous sûre que ces Latins vivaient bien sur la Terre ? » Il me prend manifestement pour une illuminée. Je lui réponds que son observation contient probablement une part de vérité, puisque *terra* veut dire terre, et que les inventeurs des mots procédaient sans doute un peu de la même manière que lui pour établir leurs dénominations.

Je le laisse découvrir, si jamais l'inspiration lui en est fournie, que les jolis mots vivent dans des bulles, au même pays que les jolies images, et que leurs harmonies se réajustent sans cesse dans la sensibilité de leurs utilisateurs, qu'ils sont comme ces fantômes réanimés par nos lèvres lorsque nous voulons communiquer, et que, comme les héros en habits moulants qui se glissent entre les lianes des contrées imaginaires, ils sont à la fois mystère et révélation : les enfants de nos gestes, et les petits-enfants de notre métabolisme le plus secret. ■

Je comprenais déjà l'évidence : on aurait pu, dès cette époque, graver sur ma pierre tombale que j'étais moi-même un « walker »



ARTS DE LA SCÈNE

PAR QU'ALAIN COMMU'NOS-TERRES
CAMELOT-RÉDACTEUR SAINT-JOSEPH /
16^E AVENUE



PHOTO : CHRISTEL BOURQUE

Avec pas d'cœur de Maïgwenn Desbois

Le talent, ce n'est pas un handicap

Pour marquer la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI), du 8 au 14 mars, la compagnie Maï(g)wenn et les orteils présente la création *Avec pas d'cœur*. Elle sera présentée au Monument National du 16 au 19 mars.

Avec pas d'cœur est une œuvre audacieuse, alliant gigue, danse contemporaine théâtrale et chansons d'amour. Elle met aussi en scène des interprètes qui vivent avec un handicap mental : Anthony Dolbec, Roxanne Charest-Rivard et Gabrielle Marion-Rivard, mondialement reconnue pour son rôle inoubliable dans le film québécois *Gabrielle*.

Elle vise aussi à briser les tabous entourant les relations d'amour et la vie sexuelle des personnes vivant avec certaine forme de handicap intellectuel ou physique. L'idée originale, qui est non sans rappeler celle du film *Gabrielle*, vient de la chorégraphe Maïgwenn Desbois.

Passionnée depuis toujours par la danse et le travail avec les personnes handicapées, Maïgwenn enchaîne depuis 2009 les créations ayant comme objectif de briser les tabous envers les personnes avec un handicap : les peurs, les angoisses, l'intimidation, l'exclusion. À travers les thématiques développées, mais aussi en montrant comment ces personnes peuvent devenir des professionnels de la scène : « *Je trouve formidable de voir la capacité de ces gens se développer avec l'entraînement assidu de professionnels de la scène. Quand je pense que la plupart restent à la maison à ne rien faire; il suffit de les pousser un peu pour développer leurs talents au point d'en faire une carrière.* »

Une école unique

Elle a d'ailleurs créé en 2012 la compagnie Maï(g)wenn et les orteils, intégrant des artistes professionnels vivant avec un handicap.

Maïgwenn est aussi enseignante pour Les Muses, une école unique qui offre une formation professionnelle en danse, chant et théâtre à des personnes handicapées. Elle a été fondée en 1997 par Cindy Schwartz, une passionnée de danse depuis qu'elle était toute jeune qui souhaitait donner la chance aux plus marginalisés de faire valoir leurs talents : « *Quand j'animais des cours ou j'enseignais, je ne voyais jamais des élèves avec un handicap, explique la fondatrice. Je me suis dit : « Je me lance ! ». J'ai établi des liens avec le milieu scolaire spécialisé en déficience intellectuelle, des activités de loisirs offertes par la Ville de Montréal aux personnes avec un handicap physique, des centres de réadaptation. Petit à petit, le projet a grossi.* »

Aujourd'hui, Les Muses permet à de nombreuses personnes avec un handicap d'intégrer le marché du travail. Les élèves potentiels y passent une audition et y suivent des cours pendant cinq ans, au minimum.

Tous les interprètes de la pièce *Avec pas d'cœur* sont des élèves des Muses, ayant acquis une grande notoriété grâce au fameux rôle de Gabrielle Marion-Rivard dans le film *Gabrielle*. « *On réussit admirablement, dit avec fierté Cindy Schwartz. Nos élèves sont membres de l'Union des artistes, et se font engager partout. Mais il y a encore énormément de travail à faire pour ouvrir des portes, pour sensibiliser.* »

Ouvrez vous-mêmes cette porte en allant voir *Avec pas d'cœur*, en découvrant le talent incroyable d'Anthony, de Roxanne et de Gabrielle. ■

« Avec tous mes groupes, qu'il soient dans les loisirs ou les Muses, je répète continuellement aux jeunes qu'ils ont le droit d'être un danseur, un chanteur, un acteur. Nous, on devrait juste accompagner cette personne à développer ses talents et être tout ce qu'elle peut être. »



Maïgwenn Desbois

Chorégraphe et enseignante pour Les Muses



Cindy Schwartz

Fondatrice et directrice des Muses

« Quand il y a du talent, en principe, il devrait y avoir toutes les opportunités. J'ai vite réalisé que ce n'était pas le cas pour les personnes avec un handicap, surtout les personnes adultes, et surtout celles avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA). »

Anthony Dolbec

Qu'est-ce qui vous a amené aux Muses ?

Je voulais être animateur à la télévision, ensuite lutteur. Pour le côté *entertainment*. Mais on m'a dit : « Tu es autiste, donc tu ne pourras jamais être lutteur. » J'ai toujours aimé les arts dramatiques comme le théâtre. J'ai commencé avec le théâtre de loisir il y a plusieurs années avec la Gang à Rambrou, qui ressemble aux Muses, mais plus pour le loisir. J'ai surtout participé à des spectacles durant la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle. J'ai ensuite rejoint les Muses, il y a 10 ans.

Pourquoi aimez-vous être sur scène ?

Je peux être moi-même, m'exprimer librement. Ce n'est pas nécessairement facile de le faire dans la société parce qu'on metiquette autiste. En même temps, je sais déjà que je suis autiste, donc ça ne m'apprend rien... Je suis comme je suis, et si vous ne m'aimez pas, allez voir ailleurs.

Comment le sujet de la pièce Avec pas d'cœur vous interpelle ?

Elle parle d'un sujet tabou, la vie sexuelle et amoureuse. En plus, on parle de personnes dont on ne parlerait habituellement pas, et qu'on n'associerait pas à ce sujet-là. C'est important d'en parler ! Personnellement, ça me fait évoluer : ça fait déjà deux ans que je fréquente une fille. Je suis en relation et, oui, ça peut se développer.

Avez-vous des conseils à proposer pour que la société accueille mieux la différence ?

Je crois que ça commence par soi, en transmettant son regard aux autres. De l'enseigner aux autres ce regard là et on apprend les uns des autres.



LES MUSES

CENTRE DES ARTS DE LA SCÈNE

Gabrielle Marion-Rivard

Qu'est-ce qui vous a amené aux Muses ?

Je suis née dans une famille de musiciens. Mes deux parents faisaient partie de l'Orchestre métropolitain de Montréal. J'aimais beaucoup la musique classique. J'aimais aussi faire du mime, du jeu clownesque et du théâtre. Je voulais tout apprendre ! Au secondaire, une amie m'a parlé des Muses. J'ai passé une audition et ils m'ont acceptée. Je rêvais de devenir actrice. Avec Gabrielle, ça s'est réalisé.

Comment le sujet de la pièce Avec pas d'cœur vous interpelle ?

J'avais déjà vécu par le film Gabrielle ce sujet du droit à l'amour et la sexualité des personnes avec des déficiences intellectuelles. Dans Avec pas d'cœur, on touche de front le sujet. Je vis avec le syndrome de Williams. On dit que les personnes avec une déficience intellectuelle ne peuvent pas avoir une vie amoureuse. Hello !? Je suis comme tout le monde, j'ai droit à l'amour aussi. J'ai déjà eu des kicks sur des beaux gars, j'ai été amoureuse plusieurs fois. Cela a vraiment changé ma vie ! Avec le film Gabrielle, j'avais plein de prétendants. Je me disais : « Qui choisir ? ». Mais je ne suis pas prête encore.

Avez-vous des conseils à proposer aux autres personnes avec un handicap ?

Je crois qu'il faut du courage ! Tout le monde est capable même si la vie est parfois difficile, même si beaucoup nous disent qu'on n'est pas capables d'y arriver. On veut être comme tout le monde : travailler, avoir un appartement, apprendre de nouvelles choses... On doit persévérer et prouver qu'on peut y arriver, qu'on peut avoir une vie nouvelle.



Roxanne Charest-Landry

Qu'est-ce qui vous a amené aux Muses ?

J'ai commencé par le patinage artistique... mais c'était trop froid pour moi ! J'ai donc opté pour la danse. J'ai pratiqué le ballet jazz pendant quatre ans et j'adorais ça. J'ai ensuite voulu essayer un nouveau défi. Au secondaire, je me suis intéressée au théâtre et j'ai pogné la piqure de la scène avec une prof qui enseignait aussi aux Muses. J'ai ensuite commencé à observer les cours aux Muses et je m'y suis tranquillement intégrée.

Pourquoi aimez-vous être sur scène ?

Dans la vie, je suis super gênée. Sur scène, je peux me laisser aller. Avec mon corps, je sais ce que je veux dire, c'est une façon totalement libre de dire ce qu'on pense. Ça me fait oublier ceux qui continuent de juger, je fais le vide de tout ça et je me connecte avec le public. Il me donne de l'énergie et je la lui retourne. C'est comme une boucle jusqu'à l'infini !

Comment le sujet de la pièce Avec pas d'cœur vous interpelle ?

Des gens jugent les personnes comme nous, avec un handicap, et le fait qu'on est en amour. Ils se disent : « Ça se peut pas qu'ils s'aiment. Ils ne devraient pas avoir de relations, ils n'y ont pas droit. » Ce n'est pas vrai ! On a le droit nous aussi d'être en amour, de vivre l'intimité et de se sentir aimé, apprécié.

Avez-vous des conseils à proposer pour que la société accueille mieux la différence ?

Il faudrait arrêter de juger. Ceux qui le font ont peut-être peur de ce qu'on va faire, ça les met mal à l'aise et ils se renferment. Mais on a une tête aussi, on est capables de s'exprimer. On n'est pas des monstres, on est des humains !





Ils ont réveillé l'artiste qui sommeille en moi

J'ai été touché par la joie qui émanait de chacun des interprètes des Muses : Gabrielle, Antoine, Roxanne et Maïgwenn. Au contact de leur rayonnement sont remontées en moi plusieurs réactions que j'aimerais vous partager. Je crois que plusieurs d'entre vous pourront comprendre ces mouvements intérieurs quand on rencontre des artistes accomplis.

J'ai un enfant en moi qui croit qu'il y a un potentiel artistique en dormance. Il n'attend que le baiser qui pourrait réveiller le créateur en moi. Quel sort m'a été jeté pour me mettre dans cet état de coma artistique ? Ce questionnement me rappelle une fable de La Fontaine, *La cigale et la fourmi*, qui nous montre l'endocritisme du monde ouvrier et l'esprit dans lequel j'ai grandi : la cigale chante alors que la fourmi travaille du matin au soir.

C'est fatigant de se faire sermonner qu'on ne peut vivre de notre art. Pourtant, j'ai rencontré plusieurs artistes qui arrivaient à en vivre. Surtout, l'art les faisait vivre, vibrer et rayonner d'un feu, d'une passion qui ne pouvait être étouffée. Cette passion, je l'ai vue chez les interprètes des Muses.

Adolescent et émerveillé

J'ai un adolescent en moi qui croit que certains sont chanceux, d'autres pas. Dans ma famille, l'art et le loisir n'existaient pas. Notre réalité, comme celle de la fourmi, c'était le travail quotidien. L'art ne faisait pas partie de ma vie, c'était toujours extérieur à moi, inaccessible.

« J'ai en admiration ces courageux artistes qui osent entrer en eux-mêmes et y faire naître des œuvres uniques. »

Mon incompréhension face à la manière de devenir un artiste me faisait croire que cela n'arrivait que par magie. Comme s'il suffisait de venir au monde avec un talent accompli et intégré. A *self-made artist*, comme on dit.

C'est frustrant d'entendre que tous peuvent accéder à ces niveaux de performance et qu'il suffit de croire en soi. Eh bien non ! Tous ceux que je rencontre me le répètent : il faut travailler pour intégrer un savoir artistique. Le savoir n'est pas inné ; le corps, l'esprit et l'intellectuel sont plastiquement modifiables. Cela fait des années que Gabrielle, Antoine, Roxanne et Maïgwenn se lèvent à chaque matin pour perfectionner leur art. Ils ont cette motivation, cette persévérance que j'admire.

Je m'émerveille devant ces artistes qui osent devenir la grâce même par leur posture, leur gestuelle et leur voix. Ils communiquent la beauté et la laideur de la vie.

Adulte et désillusionné

J'ai un adulte en moi qui croit que l'argent nécessaire pour vivre est préjudiciable. En théorie, il y a une égalité humaine. En pratique, c'est tout autre.

Je suis un ouvrier qui est constamment passé d'emploi précaire à emploi temporaire. J'ai passé ma sous-vie dans une certaine anxiété d'équilibriste : vais-je tomber de ce mince fil ? Désillusionné, lucide et aigri, je me demande aujourd'hui : « À quel coût faut-il investir dans un art pour s'accomplir, quand notre système industrialise et dénature l'art, n'en faisant que du copier-coller ? »

Je suis essouffé de voir l'ampleur de cette culture qui capitalise sur le désir très humain d'être reconnu publiquement. J'aime moi aussi être reconnu dans la rue quand je travaille comme camelot et j'en tire une grande fierté.

Aîné et mentor

J'ai un aîné en moi qui reconnaît la richesse de mon vécu, de mon parcours. J'espère pouvoir un jour faire jouir un autre de mon expérience.

J'ai peur de sombrer dans l'oubli, comme beaucoup de gens. J'aimerais moi aussi recycler mes cicatrices, guenilles, bibelots et outils *vintage* en *scrapbooking* et mettre à l'honneur mon espérance en les générations futures de donner du sens à ma vie. Je lève d'ailleurs mon chapeau à tous ces mentors qui partagent généreusement leurs savoirs afin de créer un continuum créatif.

Je suis un de ceux qui ont vécu par procuration : j'ai mandaté des spécialistes de la chanson pour chanter à ma place, des spécialistes de la danse pour danser à ma place...

À la rencontre de ces artistes professionnels et *muses*, j'accepte ma part de responsabilité de développer ma capacité artistique, nonobstant la reconnaissance publique.

Merci de m'avoir inspiré à être tout ce que je peux être, merci Maïgwenn, Anthony, Gabrielle, Roxanne et Cindy. ■



L'arrondissement de Ville-Marie est fier de soutenir **l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud.**

Depuis plus de 40 ans, l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud (ASCCS) réalise un parcours remarquable auprès des jeunes et des résidents du Centre-Sud. Il est aussi un modèle d'intégration pour les personnes ayant des incapacités physiques et intellectuelles.

Projet à l'affiche : **Activités adaptées**

L'ASCCS propose différentes activités pouvant accueillir les personnes ayant une limitation fonctionnelle telle que des déficiences physiques, intellectuelles, visuelles et auditives ou ayant un trouble du spectre de l'autisme.

Programmation printemps 2016 – 25 avril au 19 juin | Inscriptions dès le 29 mars

 asccs.qc.ca

 [@ASCCSMontreal](https://twitter.com/ASCCSMontreal)

 > /Association sportive et communautaire du Centre-Sud (ASCCS)

Pour tout savoir sur l'arrondissement de Ville-Marie, abonnez-vous à l'infolettre :

 ville.montreal.qc.ca/villemarie

 [/centrevillemontreal](https://www.facebook.com/centrevillemontreal)

 [@centrevillemtl](https://twitter.com/centrevillemtl)

THÉÂTRE

PAR LUC DESCHÊNES
PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN

Race de Martine Beaulne

Examen de conscience
sur la nature humaine

Race met en vedette quatre talentueux acteurs, dont deux Noirs. Cette équité arrive malheureusement trop peu souvent dans le milieu du théâtre québécois.

Depuis que le monde est monde, il existe des préjugés sur une tonne de sujets de société : le sexe, la religion, et aussi la « race ». Voilà le thème de la pièce *Race*, présentée par la compagnie Jean-Duceppe jusqu'au 26 mars.

Cette production de l'auteur américain David Mamet et mise en scène par Martine Beaulne, *Race*, propose une véritable remise en question de nos valeurs, de notre perception des autres et de leurs différences.

Le sujet : le racisme. L'idéologie est au cœur de cette production théâtrale de haut niveau. La pièce ne pouvait d'ailleurs pas tomber à un meilleur moment, février étant le Mois de l'histoire des Noirs, événement qui n'est selon moi pas assez représenté dans les médias.

On entre vite dans le vif du sujet quand un homme blanc hautement fortuné (Henri Chassé) est accusé d'avoir violé une femme noire. Il veut alors se faire défendre par deux avocats, l'un blanc et l'autre, noir. Accepteront-ils ?

Les avocats sont magnifiquement interprétés par Benoît Gouin et Frédéric Pierre. Le rôle de l'avocat joué par Frédéric Pierre est moins présent, mais il est très important car

ses répliques nous font réaliser beaucoup de choses sur le racisme. Notamment que certaines farces plates envoyées sur les gens de couleur, même si elles ont l'air anodines, peuvent avoir de graves conséquences.

Un duo efficace

L'assistante des deux avocats, aussi noire, (Myriam de Verger) est au cœur du débat dans leur prise de décision. Son interprétation est d'une prestance qui déstabilise le spectateur, puisque son rôle semble secondaire au départ. Mais elle prend vite le plancher et les longues scènes avec Benoît Gouin de même que les répliques coup-de-poing sont d'une importance capitale.

La chimie entre les deux est évidente. On savoure d'entendre les deux indivisibles patiner face à leur désir de ne pas offenser l'autre avec des remarques racistes.

La peur de l'autre

Race nous amène à nous regarder dans le miroir, à nous poser un profond questionnement : pourquoi, en 2016, avons-nous encore peur des autres cultures ?

Deux exemples me viennent à l'esprit. Le premier est la controverse entourant le joueur du Canadien de Montréal P.K. Subban. Ça me fait sursauter à chaque fois que j'entends certains auditeurs à la radio : « *Moi je ne suis pas raciste, mais le Noir à P.K., quand il arrive avec son gros manteau...* ». Comment peut-on le juger sur la couleur de sa peau quand on devrait analyser ses performances sur la glace et en dehors, et être fier de ses actes généreux envers la communauté et auprès des enfants malades ?

Le deuxième exemple qui témoigne de cette peur des autres : aucun acteur de couleur n'a été nommé aux Oscars cette année.

Les fins nébuleuses de David Mamet

David Mamet a entre autres écrit les films *Ronin* et *La Prisonnière espagnole*. J'ai aussi lu quelques-uns de ses livres quand j'étais au secondaire. La fin de ses œuvres était toujours nébuleuse et elles m'ont toujours fait réfléchir. *Race* ne fait pas exception. La pièce nous amène à réfléchir et à discuter. J'ai même ressenti un malaise chez plusieurs spectateurs à la sortie, noirs et blancs.

Cela prouve que le but est atteint et que l'on a tous des préjugés, peu importe ce que l'on dira. Un combat de tous les jours est nécessaire pour les éliminer. ■

Question à
Benoît Gouin, interprète

Quelle a été votre réaction quand vous avez lu le texte, puisque c'est un sujet très controversé ?

J'ai adoré la pièce dès que je l'ai lue. Elle était coup-de-poing et nous interpellait.

Tout ce dont il était question dans la première lecture de la pièce me captivait : le système judiciaire disséqué, les préjugés qui nous guident dans notre façon de voir les choses... et les enjeux raciaux qui sont encore d'actualité. C'étaient des sujets chauds ! Je trouvais aussi que le discours rédigé par David Mamet était intelligent, pertinent et caustique. Et la fin abrupte laissait le soin au spectateur, à l'extérieur, d'imaginer la suite des choses.

PHOTO : LM CHABOT

MUSIQUE

PAR MARIO ALBERTO REYES ZAMORA
PARTICIPANT PHOTOGRAPHE

Entre blanc et noir, ce n'est pas gris, c'est Brown

Brown, un groupe de musiciens composé d'un père et de ses deux fils, a lancé son tout premier opus éponyme le 22 janvier dernier. La musique est présente au sein de cette famille depuis toujours, et témoigne de son métissage et de sa recherche d'identité.

Le père, Robin Kerr (du groupe montréalais Uprising), est une influence majeure sur le travail de Brown. Résident du Québec depuis trois décennies, il a conservé ses couleurs jamaïcaine et anglophone.

Les deux fils, Grégory et David Beaudin-Kerr, font déjà partie de la scène musicale québécoise. En effet, Grégory est aussi connu sous le nom de Snail Kid, de la formation Dead Obies. Quant à David, il est également présenté sous l'alias de Jam, et associé aux collectifs K6A et le rappeur P-DOX.

Le désir de former le groupe Brown date de plusieurs années et découle de plusieurs *jam sessions* familiales.

Métissage et recherche d'identité

Le thème du métissage est bien présent dans leur musique et cela s'explique par le fait que les parents sont d'origines différentes : le père est Jamaïcain anglophone et la mère est Québécoise francophone. Dans la chanson *Black White* on peut d'ailleurs entendre les paroles suivantes : « *half bûcheron et moitié rasta* ».

Cela représente bien les dualités de l'album, qui m'ont interpellé. On les retrouve dans les paroles, mais aussi dans les titres des pièces : *Jeune vieux*, *Black White* et *Début fin*.

Au court spectacle de lancement, qui avait lieu au Bleury-Bar à vinyle, j'ai retenu une phrase qui explique la recherche d'identité présente dans la vie des trois artistes : « *Je suis Blanc aux yeux des Noirs et Noir aux yeux des Blancs* ».

J'ai par contre eu de la difficulté à comprendre certaines strophes à cause de l'utilisation du français, car je ne maîtrise pas totalement l'anglais, mais aussi à cause du jargon, qui est propre à Brown. De plus, le débit rapide souvent associé au style rap a également été un facteur. D'autant plus que les paroles ne sont pas disponibles quand on achète l'album. C'est seulement en contactant le label qu'on peut les obtenir... mais pas toutes !

Des univers différents

À la base, l'album est de style rap. Mais les styles sont eux aussi métissés. Au rap s'ajoute un côté psychédélique que j'aime et qui consiste en des mélodies répétitives et hypnotiques. Par exemple, dans la chanson *Me No Care*, on peut entendre le mot « *câlce* » à plusieurs dizaines de reprises. On peut entendre aussi des côtés électro et reggae qui complètent bien le style rap.

Comme une recette bien réussie, le dosage des mélodies variées nous transporte dans des univers différents, les chansons s'enchaînent et coulent bien.

J'aimerais souligner que l'achat du disque est aussi un geste important pour encourager l'industrie au Québec. On doit, selon moi, encourager les produits qui viennent de chez nous. ■

Le label Disques 7^e Ciel a été fondé en 2003 par Anodajay, un rappeur de Rouyn-Noranda. Il souhaitait mettre de l'avant le hip-hop québécois, particulièrement celui issu des régions plus éloignées de la province. Plusieurs artistes rejoignent ensuite le label, notamment Samian, un rappeur d'origine autochtone, et Koriass. Le label nous fait découvrir aujourd'hui près d'une dizaine de figures majeures du hip-hop québécois.



« Mario est un personnage curieux... dans les deux sens du terme ! Homme mi-photographe, mi-clown engagé socialement (oui, oui!), Mario a également poussé sa recherche à fond avant de finaliser sa chronique culturelle sur l'album éponyme de Brown. À titre d'exemple : il a notamment compté les jurons entendus sur l'une des pièces ! Mario est aussi un auteur passionné.

Le nombre de notes prises en marge de son texte lors de nos ateliers en témoigne tout particulièrement. Bref, un chroniqueur à surveiller de près ! »

André Pélouquin, journaliste

7^e CIEL
RECORDS

Brown
Brown

Disques 7^e Ciel, 2016



VIE DE QUARTIER

PAR PIERRE TOUCHETTE
CAMELOT QUARTIER DES SPECTACLES
ET QUARTIER DES AFFAIRES

Promenade dans le Quartier des spectacles

J'ai choisi de vous faire découvrir le Quartier des spectacles. C'est mon coin de travail, que je souhaitais et que L'itinéraire m'a assigné. C'est un secteur de Montréal où il fait bon vivre et relaxer. Cela fait maintenant sept ans que j'y travaille et je ne cesse d'y faire des rencontres très enrichissantes. J'ai la chance de croiser beaucoup de grandes personnalités. D'ailleurs, mon album photo continue de croître : j'ai environ 70 photos ! C'est aussi un endroit festif. On y retrouve beaucoup de gens de différentes nationalités, des quatre coins du monde, qui s'amuse ensemble. Bref, tout le monde y est le bienvenu !

Enseignes lumineuses sur
la rue Sainte-Catherine, 1949

PHOTO : ARCHIVES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Historique

L'histoire du quartier nommé aujourd'hui Quartier des spectacles a véritablement commencé lorsqu'il s'est donné une dimension éducative et culturelle, avec la création d'une filiale de l'Université Laval en 1876, l'École Polytechnique en 1903 et l'École des Hautes Études Commerciales, en 1907.

C'est ensuite là que le fameux Red Light de Montréal s'est développé, avec la Prohibition aux États-Unis. Entre 1920 et 1960, les cabarets ont pris naissance, le quartier a attiré plusieurs grands artistes, tels que des musiciens de jazz américains. Montréal a acquis la réputation d'une ville festive et nocturne, et des touristes en grand nombre, venus de partout en Amérique du Nord, en ont profité ! Tout ce développement a attiré la prostitution, les maisons de jeux, le commerce d'alcool clandestin, la criminalité...

Le quartier a depuis bien changé et il est aujourd'hui plutôt paisible. On l'appelle le Quartier des spectacles. Inauguré en 2001, c'est un espace d'un kilomètre carré d'émotions. Festivals et événements douze mois par année, lieux culturels, jeux de lumière sur plusieurs bâtisses, places publiques animées, des restaurants pour tous les goûts, des boutiques diversifiées... Autrement dit, il y a de tout là-dedans ! C'est devenu, mondialement, une place de choix.

Le Café Cléopâtre, l'un des
rares vestiges du Red Light



Le Métropolis

Le Métropolis a été inauguré en 1884 comme patinoire. Il a ensuite servi l'année suivante de théâtre d'été. Ravagé deux fois par les flammes, il sera transformé tour à tour en cinéma en 1923, redeviendra un théâtre, puis un cinéma érotique en 1960 et enfin une discothèque en 1981. C'est en 1997 que l'endroit devient une salle de spectacle, le Métropolis que l'on connaît aujourd'hui. Très appréciée du public, la salle a une capacité de 2300 personnes. Des artistes du monde entier s'y sont produits, comme David Bowie, Coldplay, Corneille, Rammstein, Jean Leloup et pleins d'autres. La liste est énorme.

En parlant de Jean Leloup, un client m'a donné un billet gratuit pour l'un de ses concerts de sa tournée actuelle, car je travaille là. J'avoue que j'ai beaucoup aimé son spectacle. C'est une personne excentrique et remarquable. C'est pour cela qu'il remplit les salles jour après jour. Ses billets de spectacles se vendent, à mon avis, comme des petits pains chauds !

Le Club Soda

Depuis sa création en 1908 sous le nom de Crystal Palace, l'endroit est devenu un incontournable du milieu artistique québécois. Il y a eu 4200 représentations, 1,2 millions de spectateurs et 1000 artistes québécois, canadiens ou étrangers. Le Club Soda donne la chance à des jeunes artistes de toutes nationalités de se faire connaître du public. L'endroit a un côté rustique, vieillot, que j'aime beaucoup. J'aime l'ambiance qui y règne. Quand j'y travaille, je constate que le monde est euphorique.

J'ai bénéficié d'un billet gratuit grâce à L'itinéraire et, le 11 février dernier, j'ai vu le groupe Kashmir qui rendait hommage à Led Zeppelin. J'adorais Led Zeppelin quand j'étais jeune. Je devais aller les voir quand j'avais 17 ans, mais le batteur était décédé. Le concert a été annulé. Kashmir m'a donné la chance de les écouter finalement live. C'était fantasmagorique !



Le Musée d'art contemporain (MAC)

Fondé en 1964 par le gouvernement du Québec, le MAC fut la première institution canadienne vouée à l'art contemporain. On y retrouve des œuvres d'artistes québécois, canadiens et étrangers. J'y suis entré deux fois pour voir des expositions et j'avoue que c'est beau et grand ! C'était grâce à une cliente d'Europe qui m'avait offert d'aller avec elle, l'hiver dernier. Elle avait un laissez-passer pour l'année qui lui donnait le droit d'inviter quelqu'un.



L'itinérance

Je termine avec une réalité qui habite et réconforte le monde de l'itinérance, car tous les centres d'hébergement sont à proximité du Quartier des spectacles. Ces gens, très souvent seuls, retrouvent au compte-goutte la joie de vivre. Dans ce quartier, il y a beaucoup d'amour, de compréhension et de chaleur humaine. Apprenez, mes amis, à aimer les itinérants tel qu'ils sont et dites-vous bien que ce n'est pas nécessairement un choix comme beaucoup de gens pensent. Après tout, ce sont des êtres humains comme vous et moi, il en existe trois milliards dans le monde qui survivent. J'espère qu'un jour, on va tous les aider.

Paix, Amour et Espoir, Je vous aime.



BD
SIOU
CAMELOT
MONT-ROYAL
BORDEAUX

siou71@hotmail.com





Ma tante Armande, mon cousin Ghislain et sa famille biologique

Ghislain a été adopté par ma tante en 1954. Bien qu'il soit décédé d'un cancer en 1986, sa famille biologique a retrouvé ma tante des années plus tard, et a été soulagée d'apprendre que Ghislain avait mené une vie très heureuse dans sa famille adoptive.

Tout se passe dans une petite ville dans le nord du Québec qui se nomme Normétal. Dans les années 1950, une belle grande jeune femme, Armande, rencontre un jeune homme nommé Jules. Provenant d'une famille de deux frères et quatre sœurs, dont ma mère fait partie, où les petits enfants sont nombreux, ma tante Armande et Jules n'arrivent pas à avoir de progéniture. Ils décident donc d'adopter.

Mon cousin Ghislain

Le 6 septembre 1954, ma tante et mon oncle se rendent à la crèche de la Sauvegarde de Québec pour adopter un petit garçon qu'ils nomment Ghislain. Le petit Ghislain avait été mis à l'adoption par sa mère biologique. L'ayant eu à 16 ans, le père n'était pas prêt à avoir des enfants. Déchirée de devoir laisser son premier enfant, la mère biologique regardait par la fenêtre Ghislain, le tout sans que son copain ne le sache.

Ce même homme devient son mari deux ans plus tard et elle a six enfants avec celui-ci. Il interdit à sa femme de parler de Ghislain à ses autres enfants, ce que la mère biologique respecte jusqu'à la mort de son époux, 52 ans plus tard. Après le décès de son mari, en 2005, elle décide qu'il est temps de révéler à ses enfants qu'ils ont un frère aîné. Suite à l'émotion qu'a causé le dévoilement du secret (son frère biologique en a pleuré pendant des mois), la famille se met à la recherche de Ghislain. Lorsqu'ils contactent ma tante Armande, ils entreprennent de faire le voyage de Québec jusqu'à Rouyn-Noranda, en Abitibi-Témiscamingue. Cette dernière leur apprend qu'elle est veuve et que Ghislain est décédé depuis dix ans, soit le 22 octobre 1986, d'un cancer des ganglions.

Après avoir sauté dans les bras de tante Armande, la mère biologique éclate en sanglots. Toutefois, elle est très heureuse de constater que son premier enfant a trouvé une aussi belle et aimante famille adoptive. Après cette douloureuse annonce, tous ensemble, ils sont allés

porter des fleurs sur la tombe de Ghislain, au cimetière de Normétal. Dix ans plus tard, soit en 2015, la mère biologique décède. Quant à ma tante Armande, cette dernière vit toujours, à l'âge de 92 ans, à Rouyn-Noranda, heureuse d'avoir fait la connaissance de la famille biologique de son Ghislain et d'avoir pu leur raconter son histoire.



Le dernier bout de chemin

En 1984-85, Ghislain est diagnostiqué d'un cancer des ganglions. Habitant depuis toujours à Normétal, toute la petite famille, c'est-à-dire ma tante Armande, mon oncle Jules et Ghislain, a déménagé à Rouyn-Noranda, afin de se rapprocher de l'hôpital et de Gertrude (ma mère). J'ai aidé la famille, qui avait besoin de tout le soutien possible, dans son déménagement. Comme de fait, j'ai peinturé l'appartement et j'ai participé au transport des meubles.

Une anecdote me revient : ma tante avait un énorme poêle quelle tenait à apporter dans son nouveau chez elle. Après un long moment difficile, mais toutefois teinté d'humour (il faut bien en rire un peu), un ami et moi avons finalement réussi à transporter le poêle.

Cependant, une semaine plus tard, ma tante Armande s'en achetait un nouveau ! Et laissez-moi vous dire qu'il a été aussi difficile à sortir qu'il l'était à entrer ! Lorsque l'appartement a enfin été prêt à accueillir la famille, j'ai aidé à amener Ghislain. Rendu extrêmement faible, je l'ai pris dans mes bras et ai monté les vingt marches menant à sa chambre. Je me souviens encore comment il m'a serré dans ses bras en me remerciant. C'était le 17 octobre 1986. Cinq jours plus tard, le 22 octobre 1986, Ghislain s'éteignait.

Cela fait cinq mois que ma tante Armande est abonnée à la revue *L'itinéraire*. Malgré que sa vision ne soit plus ce qu'elle était, elle demande à quelqu'un de proche d'elle de lui lire les textes. Lorsque je lui en parle, elle me dit à quel point elle est impressionnée par la qualité des articles qui s'y trouvent et elle m'encourage à continuer d'écrire. Je lui dédie cette chronique pour la remercier de m'encourager constamment et de m'apporter de la joie de vivre. Merci ma tante de nous avoir partagé cette belle histoire, à ma sœur Jacqueline d'y avoir collaboré, et à mon cousin Jacques-Robert pour avoir fourni les photos. Je vous fais un beau câlin ! ■

Scientifique qui étudie les mers		Secoua		Calmaient		Calée	
Rouge		Théorie des valeurs morales		Parcours		Support	
↳		↓		↓		↓	
Comblé	→						
Spéculeur							
↳							
À nous	→			Caboche		Épelée	
Légère				↓		↓	
↳				↓		↓	
Jeu	→		Onde	→			Transpirations
Raisonne- ments pointilleux			Tartempion				↓
↳			↓				↓
Première-née	→					Issue	
Poisson						↓	
↳				Aire de vent	→		
				Arrivé			
				↓			
Lâche		Greffée	→				
↳						Existe	→



**JEUX
DE
MOTS**

**JOSÉE
CARDINAL**
DISTRIBUTRICE

Jeux réalisés par Josée Cardinal
joseecardinala1@yahoo.ca

Solutions dans le prochain numéro

Les réponses du quiz de L'itinéraire, diffusé dans
le Calendrier 2016 - 100 % conçu par les camelots :



- | | | |
|------|-------|-------|
| 1) B | 6) A | 11) C |
| 2) A | 7) C | 12) A |
| 3) A | 8) C | 13) A |
| 4) C | 9) C | 14) A |
| 5) A | 10) A | 15) A |

L'heureuse gagnante du quiz est madame **Christiane Simon**. Notre fidèle lectrice se mérite un abonnement d'un an à L'itinéraire. Bravo Mme Simon.

HORIZONTALEMENT

- Arboriculteurs.
- Éludèrent. - Note.
- Caractères scandinaves. - Nation.
- Terre entourée d'eau. - Trucides. - Astate.
- Lanças. - Petit de l'oie.
- Européennes.
- Affrèrent. - Inflorescence.
- Trois. - Pronom. - Sommet.
- Écossais. - Paisible.
- Batave.

VERTICALEMENT

- Organisme unicellulaire aquatique.
- Qui concerne la production de cellules femelles fécondables.
- Transforme en minéral.
- Retranche. - Cinq cent cinquante et un. - Erbium.
- Pourvoyais.
- Métal. - Finies.
- Contrainte. - Aire de vent.
- À la mode. - Existent. - Bédé.
- Sainte. - Id est. - Commissariat à l'énergie atomique.
- Écarterai.
- Muse. - Vents.
- Manche. - Séjour dans un hôtel.



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												

PROBLÈMES

DROGUE, ALCOOL OU MÉDICAMENT ?



Narcotiques Anonymes
Narcotics Anonymous



1 855 544-6362
www.naquebec.org

Nous pouvons t'aider

SOLUTIONS DU
1^{er} mars 2016

Cépatie d'Enlague	A	Qu'il restasse	L	Orde architecte	D	Conduite	M
Tranche	E	Faisiez	S	Pilote	O	Échelle	P
Gâteau	S	Partagé en deux livres	A	Varin	A		N
Étranger	B	Salve	I	Labie	E		E
Unité d'échange	M	Unité d'échange	E	Unité d'échange	Q		U
Article	T	Article	I	R	L	X	Que tu passes sous silence
Intoligence	L	Intoligence	E	Intoligence	L	E	Contestant
Gaz	G	Exclamation de défi	A	Exclamation de défi	Z	E	N
Jetons	T	Jetons	S	Jetons	S	C	I
Qualité une soeur	T	Qualité une soeur	E	Qualité une soeur	S	S	E
Actuelle	U	Actuelle	T	Actuelle	E	R	I
	P		R		E	S	E

EXPERT

DIFFICILE

MOYEN

FACILE

	1	9				5	4	2
				5				3
4		3					9	
6			7		8			
	7	8	5		2		6	1
		5			1			
				7	5	4	1	9
5	2			1	9			8
1		4	8	6	3			7

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Source : Éditions Goélette

Solution dans le prochain numéro



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	P	A	T	E	L	I	N	E	S		L	V
2	E	N	A		I	N	I	M	I	T	I	E
3	J	O	B	A	R	D	A	I		A	I	R
4	O	M	A	N	A	I	S	E	S			S
5	R	A	G	E		C		R	O	S	E	E
6	A	L	I	E	N	A	B	I	L	I	T	E
7	T	U	E		A	I	R	E		G	R	
8	I	R		A	G	E		Z	A	N	I	S
9	V	E	I	N	E	N	T		L	A	P	A
10	E	S		A	R	T	I	C	U	L	E	R

6	8	7	3	9	1	4	5	2
1	5	2	7	4	6	9	3	8
9	4	3	8	2	5	7	6	1
4	2	1	9	3	7	5	8	6
3	6	9	5	8	2	1	4	7
5	7	8	6	1	4	2	9	3
2	9	6	4	7	3	8	1	5
8	1	5	2	6	9	3	7	4
7	3	4	1	5	8	6	2	9

L'achat et la vente d'une propriété, c'est une affaire de coeur et de savoir-faire !



AGENCE IMMOBILIÈRE
Vitrine de la rénovation écologique

1152, avenue Mont-Royal Est, 514.597.2121
www.viacapitaledumontroyal.com

La meilleure aide sociale jamais fournie, c'est un travail.

Bill Clinton

Les BS qui n'ont pas de contraintes sévères à l'emploi ne sont pas intéressés à aller travailler. Ils ont tout : les soins dentaires, les médicaments, ils ont même trois jours de garderie.

Sam Hamad

Dans toute société, le pauvre doit manifester beaucoup d'humilité et exhiber des preuves convaincantes de sa condition malheureuse pour ne pas être soupçonné d'être « un mauvais pauvre ».

Robert Castel

La solidarité est un système qui permet à l'intérêt particulier de manœuvrer en se servant de l'intérêt général.

Édouard Herriot

Le problème à résoudre est d'une particulière subtilité et d'une grande importance : comment donner la plus grande quantité d'aide possible tout en créant, le moins possible, une dépendance à cette aide ?

John Stuart Mill

Par rapport à celle des pays industrialisés, la dette du Québec, en pourcentage du PIB, est plus élevée que celle du Canada, mais moins que celle de la moyenne des pays de l'OCDE. Pas la peine de couper l'aide sociale pour ça.

Jacques Parizeau

Ne croyez pas que je veuille que les gens restent à l'aide sociale. C'est la pauvreté assurée, l'aide sociale. C'est pas une partie de plaisir.

Françoise David

Le rebord de métal du bas du tableau empêche la plupart des craies de tomber plus bas. C'est l'aide sociale des craies.

Jérémie Larouche

Si t'es prêt à travailler au salaire minimum, peu importe qui tu es, faut qu'on te trouve de la job.

Jean-Francois Mercier

Vaut mieux se donner aux notaires du Québec que demander l'aide sociale.

Yvon Deschamps

L'infailible façon de tuer un homme C'est de le payer pour être chômeur Et puis c'est gai dans une ville ça fait des morts qui marchent.

Félix Leclerc

La préoccupation, c'est de sauver notre peau.

La sienne propre. Celle du voisin importe moins, désormais. Parce qu'on est aux prises avec un problème d'endettement personnel. Donc les gens vivent dans un certain sentiment d'insécurité, et ils se replient sur eux-mêmes; c'est-à-dire que la capacité de s'ouvrir aux autres, quand on se sent étranglé, elle est de beaucoup diminuée.

Camil Bouchard



L'alcool et la grossesse :

Mettre toutes les chances de son côté

Vous êtes enceinte ? Tout d'abord, félicitations ! Vous avez sûrement 1001 choses en tête mais avez-vous aussi pensé à votre consommation d'alcool ? Si vous aviez déjà arrêté votre consommation pendant vos essais, bravo, il s'agit de la façon de faire la plus prudente. Toutefois, si vous n'aviez pas arrêté ou que cette grossesse est une surprise, il serait temps d'y songer.

Plusieurs personnes ont leur opinion sur le sujet et essaieront de vous convaincre qu'un verre une fois de temps en temps ne peut pas faire de tort à votre bébé. Vous avez peut-être même lu des études qui disent la même chose. Ce n'est pas si sûr. Dans les faits, on ne sait pas exactement à partir de quelle quantité l'alcool peut être dommageable pour votre fœtus et plusieurs autres facteurs peuvent aussi venir mêler les cartes. Dans le doute, mieux vaut s'abstenir.

Si vous avez bu alors que vous étiez enceinte, que vous l'ayez su ou pas, et que cela vous inquiète, parlez-en à votre médecin sans peur d'être jugée. Il est là pour vous aider et s'assurer, avec vous, de mettre toutes les chances de votre côté pour donner naissance à un bébé en santé ! Et entretemps dites-vous que vous lèverez votre coupe de champagne, quand bébé sera là, ... pour fêter son arrivée de bébé.

Les conseils du pro

- **Faites fi de la pression.** Même enceinte, la pression sociale qui entoure l'alcool peut être grande. N'ayez pas peur de refuser le verre offert, même lors d'occasions spéciales. Si besoin, expliquez que le bien-être de votre bébé est en jeu.
- **Parlez-en.** Vous éprouvez de la difficulté à être abstinente ? N'hésitez pas à en parler à votre médecin, il pourra vous orienter vers les ressources nécessaires pour vous aider. Il n'y a pas de honte à demander de l'aide.
- **Découvrez de nouveaux cocktails !** L'alcool n'est pas nécessaire pour obtenir un bon cocktail rafraîchissant. Une simple recherche sur Internet et notamment sur le site d'Éduc'alcool (Trousse pour une réception réussie), vous permettra de trouver des dizaines de délicieuses recettes. À vous les Shirley Temple et les Virgin Mary !
- **Tous les alcools se valent.** Puisqu'un verre d'alcool standard contient la même quantité d'alcool, peu importe qu'il s'agit de vin, de bière ou de spiritueux, il est faux de croire que l'un est plus ou moins dommageable que l'autre.
- **Et après ?** Vous voulez allaiter ? Il est important de savoir que l'alcool passe dans le lait maternel. Il faut donc éviter de boire de façon excessive et laisser écouler le temps nécessaire entre la consommation et la tétée. Le corps a besoin de près de deux heures pour éliminer un verre d'alcool.



Prendre un p'tit coup...

Vous vous rendez à la fête d'un ami où vous savez que l'alcool coulera à flots. Que faites-vous ?

- a) Vous passez à la SAQ avant pour vous acheter un vin sans alcool, question de ne pas passer la soirée les mains vides.
- b) Pendant la semaine, vous envoyez à votre hôte un courriel avec des recettes de cocktails non alcoolisés, en espérant qu'il aura compris le message.
- c) Vous vous rendez à la fête sans entrain, vous arrivez les mains vides puis vous vous laissez tenter par un ou deux verres offerts par des amis au cours de la soirée.

Vous traversez une mauvaise passe et le stress vous ronge. Vous avez bien du mal à résister à un verre de vin après le boulot. Que faites-vous ?

- a) Vous appelez une amie pour discuter de vos soucis autour d'un bon souper. Quelques fous rires auront tôt fait de vous faire oublier vos problèmes.
- b) Vous vous concoctez un cocktail sans alcool que vous dégustez dans un bon bain chaud qui vous soulage en même temps de vos courbatures.
- c) Vous vous servez un verre en vous disant que le stress doit aussi être dommageable pour votre bébé de toute façon !

Lors d'une fête de famille, tout le monde y va de son grain de sel en essayant de vous convaincre que « les enfants étaient ben corrects dans l'temps même si on buvait ! » Que répliquez-vous ?

- a) Vous suggérez aux personnes concernées d'aller lire les plus récentes études sur le sujet sur le site d'Éduc'alcool !
- b) Vous insistez sur le fait qu'il s'agit de votre corps et de votre bébé et demandez à ce que l'on respecte vos choix.
- c) Vous craquez sous la pression et vous acceptez de prendre un verre pour faire plaisir à tout le monde ! Après tout, quel mal peut-il y avoir dans un verre ?

100 % AVEC VOUS CET HIVER



Beau temps, mauvais temps, neige ou verglas,
nos équipes s'activent pour vous déplacer.

stm.info/hiver

MOUVEMENT COLLECTIF

